



## Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 mars 2026

---

**Secrétariat Général**  
**LS/KP/SC**

*L'an deux mil vingt-six et le 3 mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.*

***Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Stéphanie PERRIER, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.*

***Etaient représentés :** M. Jérémy NOVAIS par M. Gérard FAUGERES, M. Yvon DELCHET par Stéphane BERTHOMIER, Mme Ayse TARI par M. Bernard COMBES, M. Sébastien BRAZ par Mme Christine DEFFONTAINE.*

***Etaient absents :** Mme Aïcha RAZOUKI, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE.*

-----

*Monsieur Bernard COMBES : « Mesdames et Messieurs, il est l'heure de commencer ce conseil municipal, le dernier de cette mandature.*

*Je vous demande de vous installer, s'il vous plaît. Merci.*

Y a-t-il des absents, des excusés avec un pouvoir ?

Je vous propose de désigner un secrétaire de séance.

En général, c'est Clément VERGNE.

Ensuite, je vais vous demander si vous approuvez le compte rendu du conseil municipal du 27 janvier 2026.

Est-ce qu'il appelle de votre part des remarques, observations, requêtes ?  
Très bien.

Il est considéré comme adopté par le conseil municipal.

Et nous allons tout de suite passer aux affaires à délibérer.»

## **AFFAIRES A DELIBERER**

### **- PÔLE RESSOURCES**

#### **FINANCES -**

*Rapporteur : Monsieur Pascal CAVITTE*

#### **1-Approbation des comptes de gestion 2025 du comptable**

**a- Ville**

**b- Restauration**

**c- Parkings couverts**

**d- Centre de Santé Municipal**

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « Lors du dernier conseil municipal nous avons évoqué le débat d'orientation budgétaire. Aujourd'hui dans ce dernier conseil municipal du mandat, il nous revient de voter le compte administratif de 2025 et le budget primitif de l'année 2026.

Il n'y a pas ou très peu de changements par rapport à ce que nous avons débattu au débat d'orientation budgétaire donc je ne vais pas revenir dans le détail.

Simplement, par rapport au mois dernier, la loi de finances a supprimé le Dilico.

C'est 26 000 euros.

Les collectivités sont invitées à contribuer au remboursement de la dette de l'État à hauteur de 8 milliards d'euros.

En fait, ils disent 4,6 mais quand on met tout dans le package, ça fait 8 milliards d'euros.

Le deuxième point négatif sur le budget de notre collectivité, c'est que notre autonomie se réduit d'année en année.

Et je crois en période électorale, cette réduction d'autonomie pose problème.

Les citoyens qui vont voter ne vont pas totalement donner les clés à la liste qui sortira des élections puisqu'il y a de moins en moins d'autonomie pour monter un budget communal.

Je rappelle qu'on n'est plus qu'autonome à 70% pour le fonctionnement.  
Le reste dépend de dotations que nous recevons.

On n'est plus qu'autonome à 36% pour l'investissement plus la somme qu'on emprunte en fonction des projets que l'on a. Donc ça fait quand même une autonomie qui est de plus en plus réduite.

C'est une situation difficile, et j'espère que l'avenir des finances des collectivités locales sera différent parce que sinon ça va être compliqué surtout pour l'échelon communal.

On a bien travaillé pendant ces années.

Je rappelle que c'était un mandat où on a subi la crise.  
Différentes crises d'ailleurs.

Ça a commencé par le Covid, mais il y en a eu d'autres.

Le Covid, les énergies.

Le Covid nous a coûté 800 000 euros au total sur ce mandat.

Ce qui n'est pas rien.

Et on a pu payer ces 800 000 euros de surcoût de charges par des efforts de gestion qu'on avait pu faire dans les années précédentes.

Cela nous a permis de passer relativement bien cette période de crise même si on a dû revoir à la baisse nos ambitions de désendettement.

À cela s'est ajouté un certain nombre de décisions de l'État en faveur des agents.

L'augmentation du point d'indice, la prime pouvoir d'achat, les évolutions concernant la protection sociale complémentaire, donc qui sont bien sûr très favorables aux agents, mais dont on n'a absolument pas la maîtrise et qu'on est chargé d'appliquer à la lettre.

Les charges générales ont augmenté fortement pendant la période de crise, mais aussi, après, les fluides, la maintenance.

Le coût des assurances des collectivités a beaucoup augmenté.

Aujourd'hui, il y a même des collectivités qui n'arrivent plus à s'assurer.

L'inflation a été très forte notamment en 2023.

Et puis, je rappelle un certain nombre de missions que depuis, la collectivité est obligée d'assumer parce qu'elles ne sont plus assumées par l'État : la santé, la tranquillité publique, une partie du social également, qui normalement devrait revenir au département.

Des investissements lourds ont été menés pendant ce mandat : la cité de l'Accordéon, les opérations d'urbanisme, la voirie, les participations au logement.

On a eu plusieurs grosses opérations de logement qui ont nécessité un taux d'investissement assez important.

Et puis malgré ça, on a essayé d'améliorer les conditions de travail puisqu'on a organisé, pendant ce mandat, une conférence sociale avec les personnels de la collectivité pour essayer de trouver des solutions pour leur pouvoir d'achat.

On le dit souvent concernant les agents de la collectivité, on a une écrasante majorité d'agents de catégorie C qui ont des petits salaires.

On a du mal à recruter car les salaires ne sont pas attractifs.

Les indicateurs sur ce mandat sont bons.

La preuve, c'est le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui a été rendu en 2024 et qui couvrait la période 2015-2023, avec une épargne brute sur cette période qui est passée de 2,7 millions d'euros à plus de 3 millions d'euros.

L'épargne brute, c'est très important parce que c'est l'autofinancement, c'est ce qui nous permet de couvrir une partie de nos investissements.

L'épargne nette également a augmenté d'un million d'euros.

Elle est passée de 800 000 € en 2019 à 1,8 million d'euros en 2025.

Et puis, l'encours de la dette a baissé sur la durée du mandat.

Mais si on élargit la période, donc si on prend en compte les deux mandats 2014-2025, elle a été divisée par deux.

C'est-à-dire qu'on est passé d'un encours de dette de 34 millions d'euros à 17 millions d'euros aujourd'hui.

Ce qui n'est pas rien et ce tout en continuant à investir, à faire fonctionner, à faire rayonner cette ville.

La capacité de désendettement est descendue à 5,6 années.

Voilà, donc tout ça, ce sont des indicateurs qui sont positifs.

Le budget a été géré sérieusement, que ce soit pour l'année 2025, mais aussi pour les années précédentes où le fonctionnement a été contenu.

On ne peut pas laisser filer le budget de fonctionnement d'une collectivité, ça n'est pas possible.

Malgré des contraintes très fortes nous avons poursuivi notre mission de service public en aménageant la ville et puis en investissant.

Alors on va commencer, on va rentrer dans le détail des comptes 2025 avec la première délibération, ce sont les comptes de gestion du comptable.

C'est le comptable public qui examine nos comptes.

Vous verrez qu'ils sont rigoureusement identiques. »

APPROUVE à 25 voix POUR et 5 ABSTENTIONS

## **2-Vote des comptes administratifs 2025**

### **a-Ville**

**-Présentation brève et synthétique du compte administratif 2025**

### **b- Restauration**

**-Présentation brève et synthétique du compte administratif 2025**

### **c- Parkings couverts**

**-Présentation brève et synthétique du compte administratif 2025**

### **d- Centre de Santé Municipal**

**-Présentation brève et synthétique du compte administratif 2025**

Monsieur Bernard COMBES ne participe pas aux débats

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « On passe au compte administratif 2025.

Le document vous a été donné.

On travaille avec deux documents.

Un document qui est tout à fait exhaustif, où il y a l'ensemble des chiffres.

Et un second document qui est une présentation brève et synthétique.

C'est celle qui figure ensuite sur le site internet de la ville, donc qui présente à la fois les chiffres mais aussi les perspectives.

Alors qu'est-ce qu'on voit sur 2025 ?

Je ne vais pas rentrer dans les détails puisqu'on l'a fait lors du débat d'orientation budgétaire.

Le montant des dépenses de fonctionnement est de 19 545 000 euros, un peu inférieur à ce qu'on avait prévu.

Pourquoi ?

Parce qu'on a réussi à maintenir les charges de personnel, parce qu'on a maintenu également les charges à caractère général.

Le montant des recettes de fonctionnement est de 21 587 000 €.

Le montant des intérêts d'emprunt est de 560 000 €.

Là aussi, on a réussi à les limiter.

Concernant les recettes de fonctionnement, la fiscalité locale, c'est à peu près la moitié de ces dernières.

Donc, la moitié des ressources de la collectivité pour fonctionner ce sont les impôts, mais pas seulement.

Il y a également les produits services, ce qui revient par l'agglomération et toutes les dotations qui viennent de l'État.

C'est celles qui sont souvent mises en cause.

C'est-à-dire que d'une certaine manière, on exerce des missions de service public et l'État en finance une partie.

Les dotations n'évoluant pas, il est de plus en plus difficile d'équilibrer un budget de fonctionnement.

Pour 2025 sur l'investissement, les dépenses s'élèvent à 5 685 000 euros.

Vous avez sur le document toutes les dépenses d'investissement faites sur cette année 2025.

Je n'y reviens pas.

On a appelé cette année un emprunt à hauteur de 1 million d'euros.

Donc forcément, aujourd'hui, pour investir, même si on dégage une marge de manœuvre avec un excédent de fonctionnement chaque année, on est obligé d'emprunter pour couvrir nos investissements.

Mais on limite cet emprunt au strict nécessaire.

On a un encours de dette à la fin de l'année 2025 à 17 443 785 € et une capacité de désendettement qui a encore baissé.

On est à 5,53 années et le déficit d'investissement de 1 195 000 € est couvert par l'excédent de fonctionnement qui est supérieur à cette somme.

Vous avez donc tous les chiffres sur le document.

Le budget restauration est bien sûr un budget qui s'équilibre grâce, comme pour chaque année, à une subvention depuis le budget principal à hauteur d'un peu plus de 230 000 €.

Là aussi, on voit bien qu'un service comme celui de la restauration collective ne s'équilibre pas par les produits des services, mais bien parce que la collectivité l'équilibre.

Et donc, il faut là aussi dégager des marges sur d'autres budgets de fonctionnement pour équilibrer le budget.

Pour le budget parkings couverts, on l'a dit là aussi, ça va beaucoup mieux.

Aujourd'hui ils sont beaucoup plus utilisés et les produits de service sont en augmentation.

Il n'y a pas de participation de la collectivité.

Le centre de santé s'équilibre par son fonctionnement mais aussi par une subvention d'équilibre de la mairie de 100 000 € et une subvention qu'on continue de toucher de la caisse

primaire d'assurance maladie, qu'on appelle la dotation TEULADE, de l'ancien ministre des affaires sociales qu'on connaît bien ici.

Le paiement des actes médicaux ne couvre pas la totalité des charges.

Bien sûr, on peut rentrer dans certains détails si vous le souhaitez.

La délibération n°3 concerne l'affectation des résultats.

Donc, sont affectés 1 382 000 €, une fois déduite la couverture du besoin d'investissement à 1 100 000 €, ce qui fait qu'on a un excédent total de fonctionnement de 2 041 000 € et un excédent de 1 382 000 €.

Ce n'est pas rien dans le contexte qu'on a décrit tout à l'heure, à la fois de baisse des dotations, de charges supplémentaires puis donc de fonctionnement d'un service public de qualité.

On réussit à dégager un excédent de fonctionnement ce qui permet de financer une partie des investissements futurs.

Pour le budget restauration, on vous propose d'affecter 42 774 €.

Pour le budget des parkings, 51 497 €.

Et pour le budget du centre de santé, 23 761,32 €. »

*Monsieur Jacques SPINDLER* : « Voilà.

Y a-t-il des observations ? »

*Monsieur Henri TURLIER* : « Oui petite question. Vous savez mon dada sur les dépenses à caractère général, c'est l'énergie.

J'ai demandé quelques précisions sur les comptes.

Il y a des choses que je ne comprends pas bien.

Sur la partie eau et assainissement, j'ai vu que l'école Turgot était passée de 1 964 € de consommation à 13 000 €. Je trouve ça énorme.

J'ai une autre question concernant l'éclairage public.

J'ai vu qu'il était passé de 227 000 € à 319 000 €.

100 000 € d'augmentation sur l'électricité, sur l'éclairage public, alors qu'il ne fonctionne pratiquement pas, je trouve ça énorme.

Et j'ai découvert aussi que le musée coûtait pratiquement 60 000 € de charge en électricité.

Pour un bâtiment tout récent, je trouve ça très cher. »

*Monsieur Gérard FAUGERES* : « Je peux dire par rapport à l'eau, il y a eu des fuites d'eau sur Turgot au niveau du réseau extérieur.

Donc je pense que ce montant-là en résulte.

*Monsieur Henri TURLIER* : « Une belle fuite. »

*Monsieur Gérard FAUGERES* : « Oui, il y a eu une belle fuite, tout à fait.  
Les travaux ont été faits. »

*Monsieur Laurent SIBLOT* : « Monsieur TURLIER, je ne peux pas vous répondre sur les problématiques de fuites notamment, sur l'eau.

Parce qu'effectivement sur Turgot on a une fuite.

Par contre, on a un gros souci et un gros sujet avec la facturation électronique.

Je ne voudrais pas taper sur le service public d'EDF mais elle est très aléatoire et surtout très dysfonctionnelle.

C'est-à-dire qu'EDF pour des raisons qu'on ne maîtrise pas pour l'instant, malgré plusieurs interventions et rendez-vous, a des systèmes de facturation automatique qui ont tendance quand même à surfacturer pour des raisons qu'on n'arrive pas à détecter.

Ces surfacturations donnent lieu à des avoirs qui redonnent ensuite lieu à des surfacturations.

Cela donne l'impression qu'il y a des surconsommations mais les chiffres sont faux.

Donc, on va avoir sur le lissage de l'année, des écarts comme ça d'une année à l'autre.

Sur l'année 2025, on a eu une surfacturation de presque 100 000 €, sur laquelle on s'est bagarré avec les services comptables d'EDF et ce n'est toujours pas résolu.

Donc le problème du suivi de la consommation électrique est intimement lié avec ces problèmes de facturation aujourd'hui.

J'espère que ça va s'améliorer.

On y travaille depuis plus de six mois avec notre conseiller direct qui est venu au moins à trois reprises depuis le mois de juillet 2025.

Et malgré tout, on continue à avoir des problèmes.

L'agglomération a eu les mêmes problèmes lors du transfert de la piscine.

Enfin, c'est quelque chose d'extrêmement récurrent et d'extrêmement pénible.

Je sais bien qu'on n'est pas les seuls mais ça ne nous console pas pour autant parce que mine de rien on fait quand même la trésorerie d'un fournisseur d'électricité. »

*Madame Micheline GENEIX* : « Oui nous on a changé on est passé sur Engie mais on n'a pas reçu une seule facture encore. »

*Monsieur Laurent SIBLOT* : « Je ne veux pas trop monopoliser la parole, on a reçu des factures mais elles sont trop élevées par rapport à ce qu'on doit donc ce n'est pas mieux. »

*Monsieur Dorian LASCAUX* : « C'est un peu compliqué quand on reçoit les documents moins de 24 heures avant la tenue de la Commission Ressources. »

Monsieur Pascal CAVITTE : « On a des services efficaces, ce n'est pas facile, on l'a dit, le contexte est très compliqué.

Les données de l'État, on ne les a pas.

On ne les avait pas quand on a fait le débat d'orientation budgétaire.

Donc ce n'est pas évident de monter ce budget.

Et moi, je veux les remercier.

Je le fais à chaque fois, mais ce n'est pas une posture.

C'est de plus en plus difficile de monter ces budgets.

Et forcément, si le budget n'est pas rendu, ce n'est pas parce que le service ne veut pas le donner plus tôt, mais c'est qu'on n'a pas les données. »

*Monsieur Dorian LASCAUX* : « C'est pas ce que j'ai dit.

Il faudrait qu'on cale la commission 2-3 jours après que les documents aient été mis à disposition sur les tablettes.

Parce que là c'était vraiment dans la foulée. »

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « Cette fois, mais c'était pas comme ça à chaque fois.

Bon, on passe au vote. »

*Monsieur Jacques SPINDLER* : « Très bien. Pas d'autres observations ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? »

APPROUVE à 24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS  
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

**L'affectation des résultats est la méthode permettant de faire apparaître les excédents et déficits de l'exercice en fonctionnement et en investissement et de les cumuler aux excédents et déficits antérieurs afin d'inscrire au budget suivant les soldes obtenus**

Après avoir procédé au vote des comptes administratifs 2025, il convient d'affecter les résultats bruts comme suit :

## **A - Ville**

### **Pour mémoire**

Excédent de fonctionnement antérieur (002)		535 943,55
Déficit d'investissement antérieur (001)		-1 813 178,51

### **Solde d'exécution de la section d'investissement**

Dépenses d'investissement	5 685 719,94	
Recettes d'investissement	6 901 182,08	
Solde d'exécution de l'exercice		1 215 462,14
Déficit ou excédent antérieur	-1 813 178,51	
Apurement du 1069 sur 10 ans (cf délib 3 du 21 février 2023) => 1/10	-50 497,22	
<b>Solde d'exécution cumulé (Article 001 BP)</b>		<b>-648 213,59</b>

### **Restes à réaliser au 31 décembre**

RAR dépenses	1 283 227,93	
RAR recettes	736 195,40	
Solde des Restes à Réaliser		-547 032,53

### **Besoin de financement de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	-648 213,59	
Rappel du solde des restes à réaliser	-547 032,53	
<b>Besoin de financement total</b>		<b>-1 195 246,12</b>

### **Résultat de fonctionnement à affecter**

Recettes de fonctionnement	21 586 973,67	
Dépenses de fonctionnement	19 545 342,18	
Résultat de l'exercice		2 041 631,49
Excédent ou déficit antérieur		535 943,55
<b>Total à affecter</b>		<b>2 577 575,04</b>

## **AFFECTATION**

<b>Couverture besoin financement de l'investissement (Article 1068 BP)</b>	<b>1 195 246,12</b>
Affectation complémentaire en réserves (Article 1068 BP)	0,00
<b>Reste sur excédent de fonctionnement (Article 002 BP)</b>	<b>1 382 328,92</b>

APPROUVE à 25 voix POUR et 5 ABSTENTIONS

## **B - Restauration**

### **Pour mémoire**

Excédent de fonctionnement antérieur (002)	56 278,07
Déficit d'investissement antérieur (001)	-5 177,63

### **Solde d'exécution de la section d'investissement**

Dépenses d'investissement	120 974,84	
Recettes d'investissement	53 843,15	
Solde d'exécution de l'exercice		-67 131,69
Déficit ou excédent antérieur	-5 177,63	
<b>Solde d'exécution cumulé (Article 001 BP)</b>		<b>-72 309,32</b>

### **Restes à réaliser au 31 décembre**

RAR dépenses	0,00	
RAR recettes	70 000,00	
Solde des Restes à Réaliser		70 000,00

### **Besoin de financement de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	-72 309,32	
Rappel du solde des restes à réaliser	70 000,00	
<b>Besoin de financement total</b>		<b>-2 309,32</b>

### **Résultat de fonctionnement à affecter**

Recettes de fonctionnement	702 718,58	
Dépenses de fonctionnement	713 912,77	
Résultat de l'exercice		-11 194,19
Excédent ou déficit antérieur		56 278,07
<b>Total à affecter</b>		<b>45 083,88</b>

## **AFFECTATION**

<b>Couverture besoin financement de l'investissement (Article 1068 BP)</b>	<b>2 309,32</b>
Affectation complémentaire en réserves (Article 1068 BP)	0,00
<b>Reste sur excédent de fonctionnement (Article 002 BP)</b>	<b>42 774,56</b>

APPROUVE à 25 voix POUR et 5 ABSTENTIONS

## **C - Parkings Couverts**

### **Pour mémoire**

Excédent de fonctionnement antérieur (002)	41 516,86
Excédent d'investissement antérieur (001)	13 334,00

### **Solde d'exécution de la section d'investissement**

Dépenses d'investissement	49 215,75	
Recettes d'investissement	33 638,29	
Solde d'exécution de l'exercice		-15 577,46
Déficit ou excédent antérieur	13 334,00	
<b>Solde d'exécution cumulé (Article 001 BP)</b>		<b>-2 243,46</b>

### **Restes à réaliser au 31 décembre**

RAR dépenses	2 861,09	
RAR recettes	0,00	
Solde des Restes à Réaliser		-2 861,09

### **Besoin de financement de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	-2 243,46	
Rappel du solde des restes à réaliser	-2 861,09	
<b>Besoin de financement total</b>		<b>-5 104,55</b>

### **Résultat de fonctionnement à affecter**

Recettes de fonctionnement	217 719,41	
Dépenses de fonctionnement	202 634,31	
Résultat de l'exercice		15 085,10
Excédent ou déficit antérieur		41 516,86
<b>Total à affecter</b>		<b>56 601,96</b>

### **AFFECTATION**

Couverture besoin financement de l'investissement (Article 1068 BP)	5 104,55
Affectation complémentaire en réserves (Article 1068 BP)	0,00
<b>Reste sur excédent de fonctionnement (Article 002 BP)</b>	<b>51 497,41</b>

APPROUVE à 25 voix POUR et 5 ABSTENTIONS

**D - Centre de Santé Municipal**  
**Pour mémoire**

Excédent de fonctionnement antérieur (002)	2 878,44
Excédent d'investissement antérieur (001)	62 228,97

**Solde d'exécution de la section d'investissement**

Dépenses d'investissement	7 630,05	
Recettes d'investissement	6 402,29	
Solde d'exécution de l'exercice		-1 227,76
Déficit ou excédent antérieur	62 228,97	
<b>Solde d'exécution cumulé (Article 001 BP)</b>		<b>61 001,21</b>

**Restes à réaliser au 31 décembre**

RAR dépenses	0,00	
RAR recettes	0,00	
Solde des Restes à Réaliser		0,00

**Besoin de financement de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	61 001,21	
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00	
<b>Besoin de financement total</b>		<b>0,00</b>

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Recettes de fonctionnement	580 109,09	
Dépenses de fonctionnement	559 226,21	
Résultat de l'exercice		20 882,88
Excédent ou déficit antérieur		2 878,44
<b>Total à affecter</b>		<b>23 761,32</b>

## AFFECTATION

Couverture besoin financement de l'investissement (Article 1068 BP)	0,00
Affectation complémentaire en réserves (Article 1068 BP)	0,00
Reste sur excédent de fonctionnement (Article 002 BP)	23 761,32

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « Il faudrait qu'on vote l'affectation des résultats. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Donc qui est pour l'affectation des résultats ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

APPROUVE à 25 voix POUR et 5 ABSTENTIONS

### **4-Vote des budgets primitifs 2026 :**

#### **a-Ville**

#### **a1- Vote des taux d'imposition**

Le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Il met en place un mécanisme de compensation de la disparition de taxe d'habitation basé sur le taux de taxe d'habitation adopté par le conseil municipal en 2017.

Pour parvenir à cette compensation, les communes ont bénéficié à compter de 2021 d'un transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département et, pour le solde, de frais de gestion de fiscalité locale perçus par l'Etat.

Pour mémoire, ce mécanisme a eu un impact direct sur le taux de la taxe foncière à adopter par la Ville de Tulle en 2021 mais pas pour le contribuable. En 2021, la Ville de Tulle a maintenu son taux de taxe foncière sur les propriétés bâties au niveau de celui voté en 2020 soit 28,24%. A ce taux s'est ajouté celui adopté par le conseil départemental en 2020. Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de la Ville de Tulle voté pour 2021 correspondait donc à la somme du taux communal et du taux départemental votés en 2021 soit 49,59 % (28.24% + 21.35%).

Pour 2026, la Ville souhaite maintenir sa volonté de « gel » du taux de ses taxes foncières (TFB et TFNB).

Le taux de taxe d'habitation applicable sur les résidences secondaires ayant été gelé jusqu'en 2023, il est donc nécessaire de voter désormais un taux pour la taxe d'habitation.

Pour l'année 2026 la collectivité doit donc voter les taux suivants :

- taxes foncières sur les propriétés bâties : 49,59 % conformément aux éléments indiqués ci-dessus
- taxes foncières sur les propriétés non bâties : 79 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,89 %

**Il est demandé au conseil municipal de voter les taux d'imposition pour 2026 susmentionnés.**

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « On passe à 2026.

La première délibération avant d'examiner le budget, c'est le vote des taux d'imposition.

Là aussi, on en avait déjà largement parlé en débat d'orientation budgétaire.

Vous avez les taux.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties c'est 49,59 %.

Alors, il y a moitié part du département, moitié part de la commune dans ce taux-là.

Je pourrais rappeler, quand même, parce que c'est un sujet d'actualité, que c'est ce que paient les tullistes chaque année quand ils paient leur taxe foncière. La taxe foncière, vous le savez, ici on le sait, mais tout le monde ne le sait pas, est calculée sur la base locative.

Vous savez que l'État voulait lancer une grande réforme des bases locatives et il s'est bien gardé de le faire avant les élections municipales, parce que c'est un sujet épineux.

Et puis sur les taux qui sont votés par la collectivité, la base locative, c'est l'État qui l'a fait évoluer, en général à cause de l'inflation.

J'ai là l'évolution des bases sur les dix dernières années.

Les dernières années, ça a été + 1,7 l'année dernière, + 3,9 en 2024, + 7,1 en 2023, + 3,4 en 2022, + 0,2 en 2021.

En gros, elle est indexée sur l'inflation, ce qui fait que la feuille d'impôt a augmenté pour les tullistes alors que les taux qu'on va voter aujourd'hui, ils sont inchangés depuis 30 ans.

D'ailleurs, la municipalité Aubert à l'époque ne l'avait pas fait non plus.

Ça n'a pas été fait depuis cette municipalité.

Donc, on ne touche pas à ces taux.

Et malgré tout, la taxe foncière reste élevée.

J'ai regardé un petit peu dans le détail.

Si on regarde le taux communal, il est à 28,24%.

On est en dessous des taux moyens pour des villes de la strate.

Et le taux moyen, il se situe plutôt autour de 40 %. Ce qui fait qu'on a l'impression d'avoir des taxes foncières élevées à Tulle.

Mais alors 40 %, c'est global, ça prend les petites, les grandes communes, mais on n'a pas un taux qui est si élevé que ça. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Il faut le comparer aux villes locales. »

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « Voilà, de même strate.

Et en tout cas, par rapport à d'autres communes aux alentours, on n'y a pas touché.

On n'a pas touché au taux.

Mais malgré tout, on sait bien que l'objectif, c'est de le rendre le moins important possible.

Voilà, donc je vous propose de voter ces différents taux 49,59% pour les taxes foncières sur les propriétés bâties, 79% sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qu'on a donc mis en place, 9,89%. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Donc, on va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

APPROUVE à 25 voix POUR et 5 ABSTENTIONS

**a2- Communication de l'état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII du CGCT**

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique modifie le Code Général des Collectivités Territoriales en le complétant par l'article L 2123-24-1-1 qui stipule que chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie du CGCT.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

L'état des indemnités est joint en annexe au présent rapport.

**Il est demandé au conseil municipal d'acter la communication de cet état.**

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « C'est l'ensemble des indemnités des élus.

Vous avez l'ensemble des indemnités allouées aujourd'hui aux élus sur le tableau joint.

Vous voyez donc l'indemnité du maire pour 2 219 €, des adjoints au maire pour 837,72 €, des délégués pour 246,63 € et pour les conseillers municipaux, qu'il soit de la majorité ou de l'opposition pour 98,65 €.

Tout ça, c'est un montant brut bien sûr.

Apparaissent aussi les indemnités liées à des mandats dans les syndicats intercommunaux, le Coiroux ou le syndicat des eaux.

Ça représente une somme de 150 000 € à l'année soit 0,01% de l'ensemble de la masse salariale de la collectivité.

Donc on ne peut pas dire qu'à Tulle, les élus ont des indemnités importantes. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Elles sont restées ce qu'elles étaient, du temps où les députés étaient écrêtés, en raison à la fois de leur indemnité parlementaire et de l'indemnité de maire.

Ce n'est pas possible ce genre de cumul.

On est resté quand même au niveau où on devait rester, compte tenu de la richesse moyenne des tullistes.

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Je vous fais un petit commentaire.

Bonsoir à tous. J'arrive un peu tardivement parce que j'étais à Lubersac à l'enterrement de Jean-Pierre DECAIE.

Donc je voudrais saluer, si vous me permettez, sa mémoire et son ancrage dans un territoire rural.

Un homme qui a œuvré sur son territoire à construire des dynamiques qui s'inscrivaient aussi dans les volontés départementales.

Un homme qui a été honoré par le président du conseil général avec fougue, ferveur, enthousiasme et il a marqué sa fidélité à un homme qui a su incarner, à mon sens, la grandeur des mandatures qu'il a pu honorer.

Je citais préalablement ici un aphorisme d'un plasticien japonais qui disait « Nous sommes les territoires que nous contemplons ».

Je crois que pour Jean-Pierre DECAIE, on peut dire qu'il a été l'expression de ce territoire, par l'enthousiasme qu'il a mis à servir son prochain, la générosité de son action, tant humaine que technique, les multiples mandatures qui lui ont été données, des responsabilités qui lui ont été données au sein du département.

Moi, ça a été un peu mon mentor en politique donc je me devais d'être auprès d'Annette ce soir.

Je me souviens de la campagne, puisque moi ça a été mon marche-pied, la campagne qu'il avait menée contre François Hollande à un moment où il était une figure politique, je ne dis pas en déshérence, mais en difficulté.

On savait que si à Tulle, on était capable de le battre, il disparaîtrait dans les abîmes de l'histoire, ce qui n'a pas été le cas, malheureusement pour nous.

Mais je garde la magnificence de ce temps politique où, rappelez-vous, nous avons Monsieur RAFFARIN.

On était capable de faire pour les législatives des réunions de 3000 personnes à Tulle.

Bien sûr, il y avait des dissensions, il y avait des coups de poing mais il y avait quand même cette volonté d'incarner des valeurs, de les défendre, et d'honorer un pacte démocratique.

Voilà.

C'est ce que je voulais dire ce soir.

Maintenant, je voudrais revenir sur l'attention que vous aviez eu au début de cette mandature, d'accorder aux élus de l'opposition une somme symbolique qui marque leur engagement dans cette collectivité.

Vous avez été pressé, en cela, par votre équipe.

Je m'en souviens très bien, c'est votre majorité qui vous a fléchi.

J'espère que l'équipe municipale qui sortira de la majorité aux urnes gardera ce témoignage de la considération qu'elle porte aux élus de l'opposition, que trop souvent on disqualifie en les ramenant à des postures.

Je voudrais saluer aussi tous mes colistiers qui ont été des acteurs durant cette mandature.

L'engagement de l'opposition n'est pas vain. Elle est toujours au service d'une collectivité, au service même si elle apporte une petite lumière.

Elle est capable de montrer à une majorité différentes lectures sur différents projets et je pense que c'est aussi le prix de la démocratie, que trop souvent Monsieur le Président de l'agglomération n'avait pas saisi.

Avoir une minorité et minimiser l'action d'une opposition, vous avez au bout d'un moment une assemblée qui est stérile.

Et cette assemblée stérile, elle ne porte pas des dynamiques territoriales ce qui est intéressant et vous permettrait de faire une lecture plus politique.

Vous êtes capable d'avoir aujourd'hui une vitalité démocratique de quatre listes qui concourent pour avoir cette majorité.

Donc, je crois que tout un chacun a un rôle à jouer dans des démocraties locales.

Et je veux signaler aussi, la bienveillance, la générosité des rapports que nous avons eus.

Les témoignages de respect, les témoignages aussi de la reconnaissance des qualités de chacun tout au long de cette mandature, parce qu'il faut le préciser quand cela a été partagé.

En d'autres temps, Monsieur le Maire, vous disiez « vous êtes mon ennemi ».

J'ai toujours considéré que nous étions vos adversaires.

Que chacun avait une posture, bien sûr, républicain, démocratique, idéologique...

Et oui, moi je me souviens bien de cet ennemi et de ce champ sémantique qui était pour moi totalement décalé.

Donc voilà, j'espère que ceux qui vont participer à cette grande aventure des municipales dans les semaines à venir garderont à l'esprit que nous sommes au service de nos concitoyens, de nos territoires, de nos mandats, et que le venin ne fait pas la force d'un politique, tout simplement. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Vous le dites maintenant, alors moi je reprendrai vos propos un peu plus tard à la fin du conseil, puisque je voulais bien sûr rendre hommage à l'équipe sortante, et quand je dis équipe sortante, c'est l'équipe de l'opposition et l'équipe de la majorité.

Vous avez dit des choses très importantes.

J'ai le souvenir comme vous de Jean-Pierre DECAIE, extrêmement affable, c'était un homme politique d'une belle stature.

D'abord, il avait un métier extrêmement reconnu, il était docteur vétérinaire.

Et lui aussi a souffert à un moment donné de ce qui s'est passé dans l'histoire du soin aux animaux, on s'en rappelle.

Et il a fait ce qu'on lui demandait et ça se faisait à l'époque.

Je parle bien sûr des hormones qu'on administrait aux animaux.

A l'époque, c'était parfaitement légal et parfaitement admis.

J'ai toujours trouvé que ça avait été très injuste, le sort qui lui avait été fait par rapport à ce traitement des animaux.

Et puis c'était ensuite quelqu'un de très agréable, au sens où, quand on le rencontrait, la politique passait à l'arrière-plan.

C'était d'abord l'humanité qui a animé cet homme.

C'est vrai que la campagne en question des législatives, je me souviens aussi que Jacques Chirac lui avait demandé particulièrement de venir en découdre avec François Hollande, et c'était déjà le moment où on essayait de muscler les campagnes.

Je me souviens de ce Premier ministre arrivant au Centre culturel et sportif, et nous dévalions derrière en disant, ah bon, il y a de la lumière ? Ah bon, il y a un Premier ministre ?

Je ne sais pas si dans le prochain meeting, on aura un premier ministre mais en tout cas, vous aurez assurément déjà un ancien président, ce qui est beaucoup plus sûr.

Voilà, je voudrais dire un mot sur le budget.

Tout à l'heure, Pascal a été très clair sur le budget.

J'ai compris qu'il fallait qu'on soit encore plus clair sur l'électricité.

Mais je vous jure que je ne suis pas branché. Je n'ai pas branché ma maison sur le compteur de la ville.

Ça, vous pouvez aller vérifier et surtout peut-être dire parce qu'on est souvent attaqué sur la question du commerce.

Pendant la crise du Covid et à la fin de la crise du Covid, nous avons été la première ville à distribuer des masques en drive sur la place Brigouleix.

Je m'en souviens, avec les élus, et à l'époque les élus sortants, puisqu'ils avaient été maintenus jusqu'à la fin du mois de juin.

Je me souviens aussi qu'on était la première ville à distribuer ces masques et qu'on a été aussi la première ville à attribuer aux commerçants une somme de 150 000 €, bien sûr à distribuer entre les commerçants, contre l'avis du préfet de l'époque, puisque c'était une compétence que nous n'exerçons pas, le commerce.

J'ai quand même le souvenir de ce que nous avons fait aussi pour sortir les commerçants de cette crise à ce moment-là.

Je pense que chacun doit s'en souvenir au moment où on rebat les cartes. Voilà.

Est-ce qu'il y a des interventions complémentaires à celles de Raphaël ?

Non ?

Alors on peut continuer le conseil.

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « Est-ce qu'on a voté ?

Je ne crois pas qu'on ait voté les indemnités aux élus. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Je pense qu'effectivement vous avez raison Raphaël de rappeler qu'il faut indemniser tous les élus.

Ne serait-ce que pour les déplacements liés à leurs obligations ainsi que leur présence dans les différentes représentations.

C'est aussi une manière d'être citoyen.

Je sais, pour en avoir eu l'information, pour une certaine liste qui est présente dans cette élection, la tête de liste qui cherchait très difficilement et très péniblement à remplir sa liste, ça va vous donner une petite indication, indiqué à la personne à qui il proposait cette place, que de toute façon c'est 90 euros et 3 réunions par an.

Voilà, donc je voudrais rappeler que même sur ces candidatures-là, il faut qu'il sache que ce n'est pas 3 réunions par an, même si c'est effectivement 90 euros par mois.

Bien.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

APPROUVE à l'unanimité

**a3- Vote du budget 2026**  
**-Présentation brève et synthétique**

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « On rentre dans le budget primitif 2026.

D'abord celui de la ville.

Je vous propose de ne pas rentrer dans le détail de tous les comptes. Ce qu'on peut dire c'est que c'est toujours le même cadre que celui de 2025.

A la fois celui qui rend la collectivité responsable du déficit global de l'Etat puisqu'on lui demande d'en rembourser une partie et en même temps qui la déresponsabilise puisqu'elle n'a pas la main pour prendre ses propres décisions financières.

C'est encore une fois un vrai problème.

Ce n'est pas un sujet qui est abordé dans les campagnes électorales, mais j'espère qu'on aura l'occasion d'en parler dans d'autres instances.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 22 214 000 € et le budget d'investissement est assez élevé avec 11 310 000 € en investissement.

Une partie de ces investissements qui étaient prévus sur 2025 est proposée au report sur 2026.

Bien sûr, je ne l'ai pas dit, mais c'est un budget qui est prêt à fonctionner.

Et ensuite, selon la liste qui sera élue, ce budget sera amendable et modifiable, bien sûr.

Mais en tout cas, on voulait sortir avec un budget prêt, prêt à fonctionner.

Les dépenses de fonctionnement, vous les avez en détail.

On continue à maintenir les charges de personnel à hauteur de 56% du budget de fonctionnement.

Ce qui n'est pas simple là aussi parce qu'il y a une demande de service de plus en plus importante et on voit dans les documents qu'il y a des créations de postes dans différents domaines.

On a souvent eu des discussions avec les agents de la collectivité.

Les besoins qui sont exprimés sont la plupart du temps réels.

Mais malheureusement, on est déjà à 56% des charges de fonctionnement.

La moyenne, c'est autour de 50 pour les charges de personnel.

On a réussi à les faire baisser tout en maintenant un haut niveau de service et en faisant en sorte que les agents de la collectivité travaillent dans les meilleures conditions possibles.

Sur ce budget de fonctionnement, on reprend l'excédent de l'année antérieure.

On le disait tout à l'heure, 1 382 000 €.

Je vous propose donc passer directement à la répartition des fonctions.

C'est peut-être ce qui éclaire le plus.

Vous voyez sur les fonctions, je suis à la page 21 du document complet sur le budget primitif.

On s'aperçoit finalement que la répartition des dépenses de fonctionnement, ça correspond bien à l'attente des tullistes.

Bien sûr, il y a une partie de l'administration générale.

L'administration générale, ce n'est pas le confort des élus.

C'est le fonctionnement de la collectivité mais c'est le paiement des salaires, c'est l'administration, c'est l'ensemble du fonctionnement de la collectivité.

Et ensuite, l'enseignement, c'est 15% des dépenses de fonctionnement.

La culture, un peu moins de 20% des dépenses de fonctionnement.

Le sport, 7,63%.

L'action sociale, 5%. C'est une dépense importante.

L'aménagement du territoire, l'habitat. Vous savez à quel point l'habitat est un sujet crucial à Tulle.

Un peu moins de 8%, c'est un budget qui est en augmentation.

Les dépenses d'environnement représentent un peu plus de 5%.

Voilà, donc c'est une répartition qui évolue en fonction des besoins, mais on essaie de la rendre la plus juste possible.

Et puis sur les investissements, là aussi, sur l'année 2026, l'habitat, 30%, puisque les grosses dépenses précédentes, c'était sur le chapitre de la culture avec le pôle muséal.

Vous savez qu'on a par exemple un centre technique qui a besoin de travaux.

Les transports c'est la voirie, tout ce qui concerne les voies de circulation.

L'enseignement un peu moins de 4%.

Voilà ce qui fait qu'on essaie d'équilibrer au maximum ces dépenses.

On prévoit un encours de dette de 18 980 000 €.

On va emprunter un peu plus.

Il est prévu d'emprunter un peu plus cette année parce qu'il y a des investissements importants qui n'ont pas pu être réalisés sur les années précédentes.

Mais malgré tout, on continue une trajectoire de désendettement cumulé. Vous avez tous les documents sur l'encours de la dette.

Vous savez qu'on a beaucoup discuté les années précédentes des emprunts toxiques. Il nous en reste un.

Tous les autres ont été soldés.

La trajectoire de désendettement est prévue.

Elle doit se poursuivre en 2026, comme on le fait depuis le début du mandat, tout en maintenant un niveau d'investissement.

Peut-être je peux enchaîner sur le budget restauration. »

APPROUVE à 25 voix POUR et 5 ABSTENTIONS

#### **b- Restauration**

**-Vote du budget 2026**

**-Présentation brève et synthétique**

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « Le budget restauration est un budget qui s'équilibre à hauteur de 739 000 € pour le fonctionnement et 107 000 € pour l'investissement avec là aussi, une participation ville à hauteur de 237 000 € et les recettes liées au produit des services à 437 000 €.

Si on veut que la collectivité puisse participer à cette mission d'alimentation saine avec le plus possible de bio dans les cantines, il faut une participation d'équilibre de la ville. »

APPROUVE à 25 voix POUR et 5 ABSTENTIONS

#### **c- Parkings couverts**

**-Vote du budget 2026**

**-Présentation brève et synthétique**

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « Sur le budget parking, la section de fonctionnement s'équilibre à 259 287 € et la section d'investissement à 73 983 €.

C'est un budget qui aujourd'hui se porte mieux qu'il y a quelques années puisqu'il y a un équilibre dans l'utilisation des parkings. »

APPROUVE à 25 voix POUR et 5 ABSTENTIONS

#### **d- Centre de Santé Municipal**

**-Vote du budget 2026**

**-Présentation brève et synthétique**

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « Sur le budget santé, la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 691 000 €.

Il y a très peu d'investissements puisque maintenant le centre de santé municipal a été équipé.

Il s'équilibre aussi avec une subvention de la ville de 100 000 € et une subvention de la CPAM qu'on devrait avoir encore en 2026 à hauteur également d'un peu plus de 100 000 €. »

APPROUVE à 25 voix POUR et 5 ABSTENTIONS

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « Voilà, le budget 2026 qu'on soumet au vote est rigoureux avec en ligne de mire, le maintien de notre épargne.

Sans épargne, il n'y a pas d'investissement futur.

Si on tire un trait sur le niveau d'épargne qu'on a réussi à dégager pendant ces années qui ont été extrêmement compliquées, les années suivantes seront extrêmement compliquées et on ne pourra maintenir ni l'investissement ni la qualité de fonctionnement.

C'est un budget, je crois, cohérent, respectueux, à la fois de ce que peut faire la collectivité, de ses ambitions, et en même temps dans un contexte national qui n'est pas favorable aux collectivités locales et surtout à l'échelon communal qui est celui qui souffre le plus de ces politiques nationales. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Des remarques. S'il y en a bien sûr, quand même. »

*Monsieur Dorian LASCAUX* : « Donc pour revenir un peu sur le budget 2026, on en a parlé c'est un peu le même que le DOB qu'on a analysé la dernière fois.

Donc beaucoup d'investissements.

Ça reste quand même le deuxième plus haut niveau d'investissement du mandat, est-ce que c'est pas un peu élevé compte tenu de l'année charnière que ça peut représenter ?

La protection santé qui vient se rajouter dans le budget, on sait que la prévoyance représente 130 000 € à trouver en plus en 2029.

Donc bon, le contexte reste compliqué.

L'élection présidentielle, entre temps, va sûrement venir aussi percuter tout ça.

A quel niveau il faudra venir équilibrer à terme le fonctionnement, ça on ne le maîtrise pas du tout.

Nous on est circonspects sur les niveaux d'investissement annoncés.

En commission, j'ai pu aborder un sujet mais je n'ai pas eu de réponse et on m'a dit de revenir vers le maire en conseil donc, je vous aborde ce soir.

On a vu qu'il y avait 100 000 € pour finir de payer les études en cours sur Victor Hugo, prévues sur le budget 2026.

Les panneaux ont fleuri sur Victor Hugo pour annoncer les travaux à début 2027.

Nous, on a été un petit peu interpellés par les tullistes pour nous demander ce qu'il en était.

Si ce n'était pas un peu tôt pour annoncer les travaux plus d'un an en amont.

J'ai demandé en commission ressources, et on ne m'a pas donné de réponse.

On m'a dit de voir avec vous.

Donc voilà, je reviens vers vous, pour savoir un petit peu ce qu'il en est de ces panneaux. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Alors, ces panneaux, ils ont été posés à la demande de la liste que je conduis, en tout cas à ce jour, parce que le projet, il est prêt.

Il est prêt parce qu'il a été travaillé en amont, depuis de longs mois.

Je vais donner la parole, bien sûr, à Michel BOUYOUX sur la question de cette préparation de chantier.

Ce qu'il faut bien comprendre par rapport à l'avenue Victor Hugo, c'est qu'on ne peut pas se permettre d'attendre.

Ce que les commerçants nous ont dit d'abord à la sortie du Covid, notamment dans l'avenue Victor Hugo, c'est de reporter les travaux prévus à l'époque dans cette artère au début du mandat, de les reporter parce qu'ils craignaient d'ajouter des difficultés à celles qu'ils rencontraient déjà à la sortie du Covid.

Par conséquent, nous sommes repartis de l'autre côté de la ville traiter les espaces publics autour du musée, de la place Maschat, de la place Roosevelt et de l'avenue Raymond Poincaré notamment, ainsi que la rue de Docteur Valette et son rond-point.

Ne serait-ce que pour ces éléments-là, les travaux n'ont pas pu être conduits et je pense que c'est une nécessité impérieuse que de démarrer ces travaux.

Les commerçants nous ont indiqué qu'ils ne voulaient pas être pris dans deux fêtes de Noël si j'ose dire.

C'est pour ça que nous avons décalé à février 2027 au lieu de démarrer éventuellement en 2026 les travaux qui sont réalisables.

On a donc écouté les commerçants qui préfèrent passer Noël 2026, anticiper sur les commandes qui pourraient éventuellement baisser pendant la période.

Il y aura des travaux importants, effectivement, dans cette artère par étape, de chaque côté, de façon à permettre la circulation.

Mais ce qu'il y a de nécessaire surtout, c'est la création du parking de 48 places environ qui doit permettre justement aux commerçants et aux chalands de se garer pendant la période des travaux, et là au moment où les places seront supprimées en raison des travaux.

C'est-à-dire que ça ne gênera pas l'activité au sens de la circulation automobile et du stationnement, puisqu'on aura une opération blanche entre ce qu'on élimine comme place de parking et ce qu'on permet en créant ce parking.

Je pense que dans le débat public qui devrait avoir lieu prochainement, notamment à France 3, chaque liste devra dire ce qu'elle décide de faire par rapport à ces travaux.

En tout cas, nous, nous les ferons, si nous sommes élus et nous les ferons à la date prévue.

Le chiffrage partiel a été donc imaginé, en tout cas détaillé.  
Il tourne autour de 3,5 millions d'euros plus la réalisation du parking.

C'est un investissement très lourd sur le mandat mais qui est nécessaire à la situation que rencontre l'avenue Victor Hugo qu'on ne peut pas laisser réellement dans cette situation plus longtemps, sinon on la condamne à très court terme si on ne fait pas ces travaux.

C'est toujours difficile de faire des travaux.

On en a fait dans d'autres endroits.

On en a fait à la gare, beaucoup.

On en a fait beaucoup dans le Trech à une autre époque.

On en a fait dans le haut du Trech.  
Cette fois-ci, ça a moins impacté bien sûr les commerçants.

Là, on sait qu'on a un impact sur le commerce local, c'est sûr, mais je pense très sincèrement qu'on l'a prévu et accompagné.

Alors après, les panneaux on les met parce que le projet est prêt.

Il a été présenté aux tullistes, il a été présenté dans le TulleMag, il a été présenté aux commerçants, donc on est sur une opération qui est prévue, pas une opération à destination électorale.

Voilà, c'est comme ça que ça va se passer jusqu'à nouvel ordre.

Quand on a des projets, on les présente.

On a eu le fleurissement de grands panneaux de la piscine de Tulle par Raymond-Max Aubert avant qu'elle ne fût construite, et avant que les élections n'aient eu lieu.

Il a bien été posé le grand panneau et personne n'a discuté à ce moment-là pour annoncer la venue et l'arrivée de la piscine.

Ça n'a pas suffi, j'en suis d'accord, à être élu ou réélu plutôt.

Mais en tout cas, ce sont des choses tout à fait banales que de présenter des travaux quand ils sont prêts à être administrés. »

*Monsieur Michel BOUYOU* : « Merci Monsieur le Maire, vous avez à peu près tout dit en fait.

Mais simplement rebondir un petit peu sur le fait, effectivement, que nous travaillons, depuis quand même maintenant, un certain nombre de mois, voire quasiment une année sur le sujet.

Nous avons avancé, bien sûr que je sais qu'il y a des élections, mais ça nous permet d'avoir un petit temps d'avance quand même.

Alors le timing fait qu'effectivement, il va se faire en deux temps.

Ce que vous venez de dire, c'est que d'abord il va y avoir le parking qui va se faire avant les travaux.

On va attaquer ça rapidement de façon à être prêt pour l'année 2027.

C'est suite à une négociation avec les commerçants que nous avons décidé d'attaquer les travaux seulement à partir du mois de février 2027, comme l'a dit Bernard tout à l'heure afin de ne pas impacter la fin de l'année.

On a un timing qui devrait faire qu'on devrait avoir fini probablement en une douzaine de mois.

Même si ce n'est pas le cas, on impactera une seule période de Noël.

Voilà ce que je peux vous dire, c'est que personnellement, pour moi, c'est une évolution importante pour la ville de Tulle.

C'est quand même une des zones commerçantes les plus intéressantes de la ville, même si elle est difficile à développer parce que c'est en longueur, c'est pas comme par exemple le centre-ville en cercle, donc il faut déambuler.

Aujourd'hui, il n'y a pas de déambulation, c'est-à-dire que les gens, vous le voyez vous-même, souvent ils se présentent au début de l'avenue Victor Hugo parce qu'ils vont aller dans tel commerce, et puis s'ils veulent aller dans un autre commerce, ils vont aller dans le milieu de l'avenue Victor Hugo, ils vont se redéplacer pour aller dans le milieu de l'avenue Victor Hugo, ou vers la fin de l'avenue Victor Hugo.

Ce qu'on souhaite, c'est créer une déambulation piétonne qui fasse qu'au bout de cette avenue, lorsqu'ils ont traversé l'avenue, ils se garent sur ce parking et ensuite ils vont déambuler à pied.

Pour déambuler à pied, il faut absolument qu'il y ait de la végétalisation, des temps de pause, des endroits sympas pour se poser.

Certes on a perdu des opérateurs mais on a de très belles boutiques à Tulle dont certaines ont même reçu des prix donc moi je crois aux commerces tullistes.

Maintenant, il faut les mettre dans les conditions où ça peut fonctionner.

Nous avons un petit temps d'avance c'est vrai pour les panneaux, moi je trouve que c'est bien d'annoncer un peu ce qu'on va faire.

Après bien sûr, si ce n'est pas nous, les autres feront bien comme ils veulent.

Pour moi, il est essentiel pour les commerçants de l'avenue Victor Hugo de leur proposer une solution à l'avenir. »

*Monsieur Dorian LASCAUX* : « La question c'est surtout la temporalité. Plus d'un an avant les travaux. »

*Monsieur Michel BOUYOU* : « Non, en fait pas vraiment. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Parce qu'avec la démolition du parking de l'îlot Jouve, c'est bien bien avant.

*Monsieur Michel BOUYOU* : « Mais après, en fait, la temporalité c'est ça.

*Monsieur Bernard COMBES* : « Quand on met le Tour de France en grand alors qu'il n'est pas encore passé, c'est le même travail.

Vous voyez ce que je veux dire ?

Oui, on fait de la politique.

Vous n'allez pas découvrir la politique maintenant, Dorian.

Vous la découvrez en la faisant.

C'est en pédalant qu'on fait du vélo.

Et c'est en faisant des commerces qu'on arrive à avoir des chalands.

Et on n'a pas des chalands devant des commerces fermés.

Si on ne fait pas les travaux, on ne les a pas.

Moi, j'ai entendu des commerçants me dire : « J'ai un problème, c'est que je n'arrive pas à savoir ce que les autres veulent faire de cette artère. »

Alors il y a ceux qui me disent : « Bon écoutez, apparemment, on ne peut pas dire que c'est un bon projet parce que quand même c'est embêtant au moment des élections »

Donc on ne dit pas que c'est un bon projet et on ne dit pas qu'on ne va pas le faire non plus.

Vous voyez, donc en fait on va le faire, mais tout en ne disant pas que c'est un bon projet pendant les élections parce que c'est embêtant quand même de dire qu'on aurait des bons projets.

Évidemment qu'on a des bons projets, ça fait trois fois qu'on est élus, donc forcément on a des bons projets.

Et on les a mis en œuvre ces projets, donc la quatrième fois c'est pas sûr.

Mais en attendant, les trois autres fois, c'est parce qu'on avait des bons projets et des bons bilans qu'on était élus.

Peut-être que ça peut continuer, on verra, et c'est les tullistes qui décideront.

En tout cas, moi ce que je vous dis, c'est qu'il y a une attente forte.

On en est à 55 commerçants visités, d'ailleurs. Vous voyez, 55 commerçants visités, 55 commerçants avenue Victor Hugo.

Il y en a même beaucoup plus que ça.

Je trouve que quand on fait une campagne politique, une campagne électorale, on devrait se poser la question de savoir dans quel champ lexical on se prolonge, où on se met.

Est-ce que les commerçants qui ont de belles vitrines, de belles boutiques, qui ont investi beaucoup d'argent, n'auraient pas aimé aujourd'hui avec France 3 avoir peut-être une image d'une vitrine resplendissante.

Vous voyez, pour montrer que le commerce n'est pas que fermé. Plutôt que de montrer devant un garage, un rideau fermé, que ça ne va pas bien à Tulle.

Parce que ça, tout le monde peut le faire.

C'est ce qu'il y a de plus facile à faire.

A la fois de plus bête politiquement, mais de plus facile.

Et moi, ce que je dis, c'est que j'ai proposé à France 3 de se balader avec moi dans l'avenue Victor Hugo.

Ils m'ont dit : « Ben non, on s'est déjà baladé ce matin. On ne va pas recommencer. Amenez-nous ailleurs. »

Et j'ai d'ailleurs trouvé de très beaux endroits à leur montrer aussi.

Ce que je veux vous dire, c'est que le commerce, c'est très difficile.

Personne n'a la clé du développement commercial. »

*Monsieur Michel BOUYOU* : « Si vous voulez, pour résumer un peu la situation du commerce en général, c'est le fait qu'évidemment, avant le Covid le colissage, c'était 3% du marché.

Aujourd'hui, c'est 30%.

Donc, il y a eu vraiment un changement dans la consommation des gens.

Et ça, forcément, ça impacte le commerce.

J'allais parler de consommation de marché, c'est-à-dire d'achat-vente.

Évidemment, ce qui reste et ce qui est important à développer aussi sur Tulle, c'est tout ce qui concerne les métiers de bouche, la restauration et tout ça, quand même, ça reste.

Et heureusement, on va le développer parce qu'il y a des terrasses qui vont se faire, des choses qu'on va mettre en avant.

Parce que le client, lui, il vient pourquoi ?

Il vient dans une ville parce qu'il est attiré par le tourisme, c'est-à-dire par la culture qu'il peut y avoir, par le patrimoine de la ville, mais aussi par le commerce, les restaurants, la convivialité.

Et c'est ce qui va leur permettre de rester pour aussi faire le tour et voir les boutiques.

Rien n'est plus intéressant qu'un client qui se déplace dans une rue et qui passe devant les vitrines.

C'est encore mieux quand même que de regarder sur Internet.

Après, nous, on a rencontré tous les commerçants.

Enfin bon, on les a quasiment tous vus puisqu'on en a rencontrés 55 pour expliquer comment ça allait se passer devant chez eux.

Je suis toujours en contact, évidemment, en permanence avec la nouvelle association Tulle Attractive.

Pour vous dire, je rencontre des gens, porte à porte, on en parle et on fait la même réflexion : c'est tout fermé à Tulle.

Je suis pas vraiment d'accord avec vous il y a des boutiques qui ont fermé, d'autres qui sont ouvertes.

Il y en a de très bonne qualité, qu'il faut venir voir.

Et aujourd'hui, dans l'attractif, il y a entre 80 et 100 personnes.  
Il y en a qui ont fait : « Ah ben, il y a tant de commerçants que ça. »

Mais bien sûr ! C'est pour ça qu'il faut pas rester sur ce qui se dit aussi.

Moi je pense qu'à Tulle, on a aussi des potentiels, il n'y a pas qu'à Brive. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « C'est pas non plus toujours très facile.

*Monsieur Fabrice MARTHON* : « Alors moi je vais faire mon rabat joie, je suis désolé.

Je vais m'excuser davantage parce que Michel vient de dire que ça fait un an qu'on travaille le sujet.

Ça fait bien plus d'un an qu'on travaille le sujet.

Pour rappel, 26 mars 2018, Tulle est sélectionné dans le cadre du projet Action cœur de ville.

Dans ce projet national il y a cinq axes.

Le premier, c'est réhabilitation et restructuration concernant l'habitat.

Le second, c'est le fait de favoriser un développement économique et commercial équilibré.

Ensuite, il y a la partie accessibilité, mobilité.

Ensuite, il y a l'aménagement durable des espaces urbains.

Et puis, il y a le socle de service public pour la collectivité.

Donc, qu'est-ce qu'on fait à Tulle ?

On est sélectionné, on se met en ordre de marche.

Et donc, je suis désigné comme étant, on va dire, entre guillemets, élu chef de projet sur ce sujet.

Et on se décide à démarrer une étude de programmation urbaine pour essayer de prendre la mesure de ce périmètre de projet qui n'est quand même pas neutre et qui nécessite aussi le fait de travailler avec bon nombre de partenaires.

L'agglomération en faisait partie, évidemment l'État, le département et tous les partenaires institutionnels.

Donc, on se met en travail sur cette étude de programmation urbaine que l'on mène conjointement avec une concertation.

On a quand même fait une concertation pendant quasiment 9 mois.

On a rencontré, je crois que c'est au-dessus de mille et quelques habitants tous secteurs confondus, entre les jeunes, les acteurs économiques, les habitants...

338 propositions sont nées de cette concertation.

A chaque réunion de concertation, le bureau d'études de programmation urbaine qu'on a sélectionné a participé pour prendre les recueils et les différents éléments du projet.

Dans ces commentaires et dans le constat et le diagnostic qui a été fait, évidemment, il y avait la nécessité de prioriser certaines zones.

Et comme par hasard, l'avenue Victor Hugo n'ayant pas été traitée d'un point de vue travaux depuis bon nombre d'années, elle a été mise dans le périmètre de cette étude de programmation urbaine, avec derrière une proposition dès 2020, je le rappelle, ça faisait partie du programme en 2020.

2020-2026, c'est aussi pour ça qu'on a été élu pour s'occuper du traitement de l'avenue Victor Hugo.

Ce n'est pas moi qui l'invente, ça fait partie des projets de l'époque.

Qu'est-ce qui se passe en 2020 ? Une crise sanitaire.

Qu'est-ce qu'on fait ?

On se retourne vers les principaux intéressés, à savoir les commerçants, dès lors qu'on peut se remettre en ordre de marche pour remettre en œuvre un projet ambitieux tel qu'on le souhaitait.

Et donc, les commerçants nous disent : « Ouh là là, non, surtout pas tout de suite. Attendez, nous venons de sortir d'une phase très compliquée. »

Nous devons nous remettre la tête à l'endroit. Et donc, laissez-nous le temps de respirer avant d'envisager de nouveau ce travail sur l'avenue Victor Hugo. »

Sauf que nous n'avons pas arrêté de travailler, puisqu'entre temps, il y a eu la sortie du projet ENEAL en lieu et place de l'ancien cinéma Le Palace.

Il y a eu des acquisitions nombreuses, que tout le monde a voté ici autour de la table, avenue Victor Hugo sur cet îlot Jouve.

Pourquoi on a présenté ces acquisitions ?

C'était lié évidemment aux travaux et à la réflexion nécessaire de l'avenue Victor Hugo.

Ça ne sort pas d'il y a un an, ça sort de plusieurs années.

Et c'est autour de ces acquisitions et autour des projets qui sont nés suite à ces acquisitions que l'on fait travailler notre maîtrise d'oeuvre urbaine pour esquisser en concertation étroite avec les commerçants.

La première réunion avec les commerçants remonte à l'été dernier, me semble-t-il, pour échanger avec les commerçants sur le projet qu'on souhaite faire émerger, après avoir traité le quartier de la gare.

Puisqu'on avait posé des budgets, engagé des projets, il fallait qu'on réalise certains d'entre eux.

C'est pour ça que l'aménagement du quartier Maschat - Roosevelt a été anticipé.

Ça ne devait pas arriver dans cet ordre-là.

L'histoire devait faire qu'on devait commencer par l'avenue Victor Hugo.

Pendant que l'avenue Victor Hugo se faisait, la CPAM devait déménager.

En lieu et place de cette CPAM, on devait faire un parking mais la CPAM de par son instance nationale de la CNAM a été aussi quelque peu chahutée et préoccupée par des questions de crise sanitaire. Un décalage d'opération se fait dans le temps.

Et nous, nous sommes aux manettes d'une collectivité.

Nous avons proposé un projet aux habitants et nous nous sommes adaptés à ces actualités et à tout ce qui s'est produit pour au final, en effet, aujourd'hui sortir ce projet mûr, mature, partagé, validé par les riverains, par les commerçants dans une très très grande majorité.

Et donc nous continuons à faire.

Il n'est pas question que le temps s'arrête pour les projets, parce que des échéances politiques surviennent.

Je pense qu'il n'y a rien de pire en termes d'inertie et de retard, y compris pour les citoyens.

C'est de l'incompréhension complémentaire que de dire : « Non, non, non, attendez, d'abord votez et votez bien et puis ensuite vous verrez des résultats ».

Non, ce n'est pas comme ça qu'on fonctionne.

Vous avez bien compris que toutes ces acquisitions, tous ces projets, le projet ENEAL n'est pas sorti du chapeau non plus.

C'est parce que derrière, il y avait un engagement de la part de la collectivité de retraiter l'artère dans son ensemble en termes d'attractivité.

Si des porteurs de projets sont présents sur l'îlot Jouve, c'est parce que derrière, il y a un engagement de la collectivité aussi de s'occuper du traitement du linéaire de l'avenue Victor Hugo et que donc les choses ne se font pas comme ça au gré des échéances municipales.

Je tenais quand même à le rappeler, 2018-2026, ça fait 8 ans qu'on travaille sur ce sujet, mesdames et messieurs.

Et d'ailleurs, puisqu'on est sur le dernier conseil du mandat, je vais en profiter, pour remercier, parce qu'on ne le fait pas assez et je tiens vraiment à le faire de façon très forte ce soir, les équipes et les agents de la collectivité qui ont suivi ces projets.

Je pense plus particulièrement à Karine Madies, puisqu'elle est en charge du projet Cœur de Ville depuis 2018 à mes côtés.

Je pense évidemment à toutes les équipes qui se sont succédées au niveau de l'urbanisme.

Et puis, je pense évidemment, je remercie l'engagement de mes collègues élus qui se sont succédés dans cette délégation.

C'était un travail collectif, il nous a fallu nous lier, nous associer les uns les autres et je pense que les résultats ont été malgré tout au rendez-vous.

Ce n'est pas parfait, tout le monde est là aussi pour constater et faire remonter quand ça ne l'est pas.

Mais on est en capacité de savoir s'adapter et de continuer à mener à bien des projets quand ils sont fléchés et qu'ils suivent une logique stratégique portée par la majorité que nous représentons encore aujourd'hui. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Autre question ? »

*Madame Stéphanie PERRIER* : « Oui, je pense que ce qu'a interrogé Monsieur LASCAUX, ce n'est pas tant le fait d'avoir communiqué sur l'avenue Victor Hugo, qui est un projet effectivement en cours, mais c'est peut-être le fleurissement de tous ces panneaux à l'heure actuelle sachant qu'il y a nombre de réalisations qui ont été faites dans la ville au cours du mandat qui n'ont pas vu une telle publicité sur ce que ça allait devenir.

Je pense à la place Carnot, l'avenue du docteur Vallette.

Il n'y a pas eu d'informations et de panneaux à ce moment-là.

Et là, il y en a plein qui apparaissent.

L'avenue Victor Hugo est un projet engagé qui a été présenté aux habitants.

Mais par exemple, la place de Souilhac est un projet où il n'y a eu aucune présentation.

Il n'y a même pas de concertation ni des riverains ni des commerces autour de la place à l'heure actuelle.

Et il y a pourtant un projet qui est affiché clairement pour 2027.

De la même manière, l'avenue Victor Hugo, il y a une concertation des commerçants qui se fait en porte-à-porte.

J'ai pu rencontrer d'ailleurs Karine à un moment où elle était en train de parler avec un des commerçants, ce qui est plutôt bien.

Par contre, quid des habitants puisqu'il n'y a pas que des commerces sur cette rue ?

Il doit y avoir un aménagement cyclable.

Il n'y a pas eu de concertation de l'association à bicyclettes qui est quand même la référence en matière d'aménagement cyclable en ville puisqu'ils connaissent la législation et les préconisations du CEREMA.

C'est quand même pas mal que l'aménagement soit prévu, vu que dans Tulle, la loi n'est pas appliquée quant au double sens cyclable sur tout ce qui est signalétique et aménagement.

Et puis, quid des techniciens aussi, qui vont devoir entretenir par la suite ces aménagements, est-ce qu'ils ont été concertés aussi ?

L'îlot Jouve, c'est pareil.

J'entends qu'on a voté, effectivement, le rachat de l'îlot Jouve, mais l'îlot Jouve, ce n'était pas prévu pour un parking au départ.

Il y a eu un premier projet dessus qui était d'en faire une zone avec des commerces, avec ouverture vers la Corrèze pour redynamiser le quartier.

Ensuite, il y a la Banque des Territoires qui nous a fait des projets sur l'avenue et qui a proposé qu'on fasse de l'ancien relais de diligence une zone où il y aurait éventuellement des commerces de bouche avec un parc autour.

Il y a eu une proposition d'un privé qui a proposé du logement sur cette zone.

Et maintenant, on nous parle de parking en nous disant que c'est le projet initial et que c'était réfléchi depuis six ans sur l'avenue Victor Hugo.

Moi je trouve que c'est un peu malhonnête de dire ça aussi en fait. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Donc moi je ne suis pas dans la même position, mais j'ai un peu de mémoire ce soir.

On est au sortir du mandat, on ne cherche pas non plus à se convaincre des satisfécits de sites qui sont les vôtres.

Moi je me souviens quand je suis revenu à Tulle de Paris, j'avais intégré Urbatulle, que portaient Monsieur SPANGENBERGER à l'époque, un architecte tulliste, et Monsieur MARON.

Et déjà à l'époque, ils portaient des propositions pour un aménagement de l'avenue Victor Hugo.

Mais il s'avère qu'à l'époque, Monsieur François HOLLANDE n'avait pas encore été président, et que la ville de Tulle considérait que tout ce qui était de l'ordre de l'économie, qui n'étaient pas encore dans l'escarcelle de l'agglo, ne l'intéressait pas parce que la plupart du temps les commerçants n'habitaient pas à Tulle.

Et donc, électoralement, ils ne portaient pas préjudice à une action municipale.

Et je me souviens, Monsieur le Maire, vous avoir interpellé au bout du deuxième conseil municipal que j'avais pu faire ici dans les années 2000 je crois ou 1999.

Et je vous avais dit : « Vous vous rendez compte, on a fait 8 heures, 8 heures de débat, on n'a pas utilisé une fois le mot économie. Pas une seule fois. »

C'était vraiment emblématique d'une posture qui était une posture idéologique à l'époque et puis la mandature de François Hollande vous a amené à concevoir un social libéralisme, qui vous a amené à peut-être plus de considération pour les commerçants.

Ça a été très très compliqué parce que les intérêts sont parfois des intérêts qui ne sont pas partagés.

Moi je ne fais pas le catalogue ce soir de toutes les propositions qui sont portées, il faut d'abord admettre que ce dossier ça a été un serpent de mer.

Pour les trois mandatures précédentes que vous avez plaisir à rappeler, ça a été un serpent de mer qui a été porté dans vos programmes électoraux mais qui n'ont jamais été honorés.

Donc là aujourd'hui, vous êtes dans une situation qui est une quadrature du cercle pour toutes les collectivités.

Vous avez signalé, tout à l'heure, la consommation qui maintenant passe par le net.

Comment construire la ville de demain avec des acteurs économiques qui sont de plus en plus mis en danger par des consommations qui ne sont pas des consommations en direct.

Alors, vous faites le choix du ralentissement, du parking, de la zone verte.

Attention, vous avez déjà un échec qui est cruel, c'est Jean Jaurès.

Ne faites pas de la rue Victor Hugo un Jean Jaurès bis.

Parce que qu'est-ce qui va se passer ?

On va encore développer des stratégies d'évitement et les gens ne viendront plus à Tulle.

Et puis derrière ce qui se passe, pour qu'il y ait consommation, il faut que vous ayez une hétérogénéité de votre population.

En ayant une paupérisation de votre population, vous avez de moins en moins de consommation.

Et qu'est-ce qui se passe ?

La réalité c'est que nos artères commerçantes ne sont pas attractives.

Il faut les voir. Le samedi après-midi, il n'y a plus personne.

Et où est-ce que se rencontrent les tullistes le samedi après-midi ?

Alors pas moi, parce que moi je travaille toujours le samedi après-midi, mais ils se rencontrent à Brive.

Ils vont consommer à Brive.

La réalité, elle est là.

Donc une collectivité qui demain veut construire une attractivité sur cet axe-là, qu'est-ce qu'elle fait ?

Vous l'avez dit la dernière fois, les limites qui sont les vôtres, avec encore des propriétaires qui ont des loyers excessifs.

Quoique, le Parti communiste va se loger à 300 euros par mois, ce qui est formidable, dans la rue Victor Hugo.

Il faut croire que, parfois, on peut avoir des petits loyers.

Donc l'enjeu il est là.

Que vont porter les listes demain ?  
Quelles possibilités ?

Est-ce que les collectivités ont encore le pouvoir d'agir ?

Alors, vous l'avez dit Monsieur BOUYOU, il est évident que pour tout ce qui est restauration, service traiteur il y aura toujours un espace.

Il y aura toujours un espace de vie pour ces gens-là.

Mais pour une petite boutique, il y a énormément de turnover.

C'est-à-dire qu'entre le modèle économique qui a été envisagé et la réalité de la consommation il y a un hiatus qui la plupart du temps se caractérise par une fermeture.

Donc, est-ce que la collectivité, bon moi je ne suis pas là pour lancer des catalogues d'initiatives, mais est-ce qu'on ne doit pas aller plutôt sur des rotations de baux, sur des périodes plus courtes ?

Alors après avec les possibilités du droit pour essayer de faire en sorte qu'il y ait des activités et une dynamique de l'activité qui soit portée.

C'est peut-être pas plausible, mais vous pouvez témoigner aussi de la difficulté qui est la vôtre.

Voilà, il y a une réalité qui pour moi est intangible, on peut porter à la faveur de l'exaltation et de l'enthousiasme des municipales des discours rassurants.

Moi je dis faites attention, faites attention à ce que vous avez fait, faites attention à ce que vous avez obtenu et faites attention à ce que vous pouvez faire demain avec des villes, on l'a dit la dernière fois ici qui ne se conçoivent plus comme des villes médiévales, c'est-à-dire des villes où on va chercher des objets, du service, de plus en plus le net et le net va s'intensifier parce que la consommation de demain, elle se fera là.

Vous l'avez noté.

Cette mandature qui vient, elle va être cruciale.

Le problème, c'est l'attractivité.

Comment vos programmes construisent une attractivité ?

Et ça, on ne le sait pas parce qu'on ne sent pas derrière l'identité.

Qu'est-ce qui fait que demain, la ville de Tulle sera plus attractive ?

*Monsieur Barnard COMBES* : « Et la cité de l'accordéon, c'est quoi ?

Et la scène nationale, c'est quoi ? Et Les lendemains qui chante, c'est quoi ?

C'est de l'attractivité.

C'est de l'attractivité globale, évidemment.

Sinon, ça ne sert à rien.

Si vous n'avez que les Tullistes pour venir dans Tulle, ça ne va pas suffire.

Monsieur CHAUMEIL, je n'ai pas convoqué une réunion publique. Ce soir c'est un conseil municipal. Les enjeux de demain se débattront dans les endroits où on débat des enjeux de demain.

Alors, si on fait rien, c'est sûr que ça va aller mieux.

D'accord ?

Donc si on ne propose rien, si on co-construit avec, après une élection, le programme de la ville de Tulle, ça peut s'imaginer.

Je pense que tout est possible aujourd'hui.

Mais enfin, il faut quand même regarder les choses en face.

Il y a le moment des propositions.

Dans une élection municipale, il y a le bilan.

Dans une élection municipale, il y a le bilan, ensuite, il y a les projets et enfin, il y a une équipe et une incarnation.

Je dis bien une équipe et une incarnation.  
Parce que s'il n'y a que l'incarnation, ça ne va pas suffire.

Et donc, à partir de là, il y a quatre listes.

Donc il y a un choix considérable.  
Il n'y a jamais eu autant de choix.

Et donc du coup, la vitalité démocratique, vous l'avez dit, elle est là.

Elle est importante et elle se prolongera jusqu'après, bien sûr, le 22 mars, avec l'élection d'une équipe qui aura à porter les projets de la ville avec les enjeux que nous connaissons tous, qui sont des enjeux extrêmement difficiles et les choix seront complexes.

Mais, en attendant, si vous démarrez après le 22 mars à réfléchir à des projets que vous pourriez faire un peu plus tard, vous prenez deux ans, concertation comprise.

Ensuite vous cherchez des financements, ils seront partis je pense que Monsieur Pascal CAVITTE le dit et le répète, pour le contrat de plan Etat Région, il est temps.

Donc si on rate le train 2026, c'est terminé pour 5 ans.

Donc alors bien sûr, on discute, on ratiocine, on procrastine, ça va bien.

On projette, on prépare, on propose, et puis 3 ans, 4 ans, 5 ans se passent.

Parce que pour faire un projet, en moyenne, il faut entre 3 et 5 ans.

J'ai l'exemple du pôle universitaire, il a fallu pratiquement 10 ans depuis le moment où je l'ai souhaité et où il est venu, et bien d'autres projets comme ça.

Donc ce que je veux dire, c'est que les tullistes n'ont pas le temps d'attendre qu'on ait réfléchi.

Si on a réfléchi avant, si on fait des propositions de campagne, on peut effectivement permettre un choix aux tullistes.

C'est ce qu'il faut avoir en tête.

Ils sont grands, ils savent ce qu'ils veulent pour Tulle.  
Faites leur confiance.

Ils vont dire, écoutez, nous on préfère ce choix-là qu'un autre.  
Et ils le diront.

Où est le problème ? Où est le danger ?  
Il n'y en a absolument aucun.

Puisqu'il y en a qui se retrouveront le 22 pas élus, d'autres qui se retrouveront élus.

Et le travail sera à faire.

Puisqu'il y en a qui se retrouveront le 22 pas élus, d'autres qui se retrouveront élus.

Et le travail sera à faire.

Nous on défend quelque chose que nous avons fait.

On est prêt.

C'est-à-dire que moi, à partir du 23, si l'équipe qui est élue est l'équipe que je conduis, on sera au travail et on amendera aussi ce budget-là.

Puisque dans les propositions, notamment d'un cabinet dentaire médical, il faudra bouger le budget pour le mettre en œuvre.

En tout cas le préparer, le travailler.

Pour le médecin supplémentaire que je propose de recruter, ou que nous proposons de recruter, il faudra effectivement aller le chercher à travers des cabinets de recherche de médecins.

Et je passe sur beaucoup d'autres projets.

Donc nous, au lendemain, on est prêt.

Mais ce n'est pas une réunion électorale ce soir.

On vote un budget.

Le budget, nous l'avons vu, on est dans une ville désendettée.

Vous savez, moi, les villes désendettées, on en connaît plein.

On connaît aussi beaucoup de villes très endettées.

Et finalement, le maire d'une ville qui peut se présenter avec son triple A en disant « Voilà, ma ville, elle est désendettée, c'est bien », mais qui n'a rien fait pour produire du service public communal et conduire des politiques publiques, ça n'a aucun intérêt.

Nous on est à la fois dans le désendettement et dans la construction avec des investissements forts, ça a été dit par Monsieur LASCAUX qui trouve que même on investit trop.

Non, il faut investir pour l'avenir.

Je le dis aussi régulièrement, personne ne parle de l'hôpital de Tulle.

Dans la campagne, je ne vois personne parler de l'hôpital de Tulle et je m'inquiète, je suis effaré par ça.

Alors, ou les gens ne connaissent pas leur dossier, c'est possible, ou alors ils pensent que l'hôpital de Tulle ça va aller tout seul.

Mais non, ça ne va pas aller tout seul l'hôpital de Tulle.

Si nous avons voulu une direction commune des hôpitaux de Corrèze, vous pensez que c'est pour quelle raison ?

Non mais honnêtement et objectivement, parce que dans les prévisions de l'ARS, c'est très simple ce qui se passait.

C'était un hôpital de premier recours et d'importance à Brive, un hôpital à Ussel parce que quand même, sinon comment ils auraient fait ?

Et puis au milieu coule une rivière, même renaturée ça ne suffit pas.

Donc ce que j'ai voulu moi à travers la direction commune des hôpitaux de Corrèze, c'est qu'on rende à l'hôpital de Tulle toute sa valeur.

Aujourd'hui, il y a beaucoup de médecins qui travaillent à l'hôpital de Tulle et dans le cadre d'une classification qui nous rend au niveau de l'hôpital de la Rochelle.

On est juste avant les CHU, classification 1.

On a des directeurs en emploi fonctionnel, des directeurs adjoints qui sont le directeur adjoint ou la directrice adjointe qui sera nommé(e) à l'hôpital de Tulle, sera le directeur adjoint ou la directrice adjointe des hôpitaux de Corrèze.

C'est la garantie que nous avons eue du Ségur de l'immobilier.

25 millions de travaux réalisés à Tulle, principalement dans l'hôtellerie parce que l'accueil est déficient et 7,5 millions de travaux pour son isolation.

Je pense que c'est un sujet majeur.

Alors moi, je pense que sincèrement, il y a des sujets comme l'offre de soins qui sont très importants.

Et l'offre commerciale, elle suivra.

S'il y a suffisamment d'attractivité, ça suivra.

Il y a toujours 12 000 personnes qui viennent travailler à Tulle tous les jours.

Donc il y a toujours un moment où, écoutez, vous déjeunez en ville de temps en temps, vous voyez bien comment ça se passe ne dites pas qu'il ne se passe rien à Tulle.

Les commerces, il faut les aimer.

Il ne faut pas parler tout le temps de leur fermeture.  
Il faut les fréquenter.

Vous voyez, c'est aussi bête que ça.

Moi, je les vois parfois épuisés du discours qu'ils entendent.

Vous imaginez, toute la journée, les commerces ferment.

Quand vous avez un commerce qui est ouvert, il y a un tiroir caisse à faire fonctionner.

Enfin, c'est quand même insupportable.

À un moment donné, il faut quand même se rendre compte de ce que c'est.

C'est difficile d'être commerçant.

Et c'est difficile d'être commerçant à Tulle comme c'est difficile d'être commerçant dans 30 000 villes ou communes de France.

Parce que tout d'un coup, on aurait l'impression que ce n'est qu'à Tulle que les commerces ferment parfois. Et ouvriraient aussi parfois.

On a un manager de centre-ville, il travaille, il a des projets.

Il continuera les projets au lendemain de l'élection, parce que de toute façon, il est titulaire d'un contrat de travail.

Et c'est tant mieux, et c'est très bien pour les équipes qui auront en charge ce projet-là.

Et je vous le dis, l'avenue Victor Hugo, si dans trois ans elle n'est pas refaite, c'en est fini.

Je vous le dis tout net.

Et moi je ne trouve pas que la rue Jean Jaurès soit un échec aussi patent que ce que vous dites.

Il y a aujourd'hui une résidence jeune de 24 logements magnifiques, à la place de ce qu'on a connu quand même comme débris bâtimentaires.

On a un peu plus loin 11 logements qui ont été créés et régénérés au début du mandat. Ils sont pleins.

Ce n'est pas désagréable de traverser la rue Jean Jaurès, il y a quand même des restaurants, il y a des métiers de bouche.

On peut améliorer peut-être, je ne sais pas moi, la circulation, mais sûrement pas les voitures.

Si vous remettez des voitures dans la rue Jean Jaurès, ce n'est pas la réponse qu'on attend aujourd'hui.

Je vois qu'on est en train de remettre de la voiture dans Tulle, là où on avait mis 20 ans à la faire disparaître.

Je ne vais quand même pas parler ici du projet du Quai Baluze, ça c'est pas possible. Bon, j'ai vu que ça avait disparu des documents peut-être que c'est une bonne chose. Mais franchement, enfin, c'est pas sérieux. On met pas des voitures à côté des rivières, c'est fini. Y'a plus aucune ville de France qui fait ça.

Donc écoutez, la ville de Tulle, elle est beaucoup plus belle qu'elle n'était. Personne ne peut dire le contraire.

Ce n'est pas seulement nous, c'est tous ceux qui ont œuvré à cet embellissement.

Aujourd'hui, quand on vient à Tulle, on a quand même une autre image que ce qu'on a connu dans les années 70.

Et même si elle s'y est mise tard par rapport à d'autres villes. Beaucoup trop tard. Et pour d'autres raisons que je ne dirai pas ici mais que je pense.

Donc maintenant, il faut continuer le travail et tout le monde sera obligé de le faire ce travail-là. Et il ne sera facile pour personne.

La baguette magique ?  
Personne ne la détient, personne ne l'a.

Par contre, co-construire un projet qu'on a déjà travaillé et affiné avec la population, c'est faisable.

Alors pardon si une boutique n'a pas été vue.

Bon, évidemment, il y a des boutiques parfois militantes qui ne cherchent pas à dialoguer forcément avec nous.

Ça n'est pas grave, ils y viendront, il n'y a pas de souci.

On est prêt à dialoguer avec tout le monde et on n'a jamais fermé la porte.

Et vous le savez bien, et les uns et les autres.

Donc, on va peut-être continuer à faire dérouler un conseil municipal.

Ça s'appelle comme ça pour l'instant. »

*Monsieur Henri TURLIER* : « Excusez-moi, si j'ai bien compris tout ce que vous avez pu dire, ces fameux panneaux, ils seront payés dans les dépenses électorales ? C'est ce que vous avez dit, en réponse à Dorian, tout à l'heure. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Non, non, non, j'ai pas dit ça.

Non, non, non, pas du tout.

Ils seront payés par ceux qui dirigeront la ville le 23 mars. »

*Monsieur Henri TURLIER* : « Vous saviez que c'était interdit de les poser. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Ah bon ?  
Vous avez vu ça dans quel film, Monsieur TURLIER ? »

*Monsieur Henri TURLIER* : « Non, les textes de loi, simplement. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Mais vous pensez vraiment qu'on va les enlever ? »

*Monsieur Henri TURLIER* : « Non, non, je pense pas que vous allez les enlever. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « On va pas les enlever, bien sûr. »

*Monsieur Henri TURLIER* : « Ce que j'ai entendu dans votre discours, c'est qu'il va falloir attendre le 23 pour connaître le projet de l'avenue Victor Hugo. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Ah non, vous le connaissez par cœur. »

*Monsieur Henri TURLIER* : « Ah ben non.  
Est-ce que vous l'avez présenté en conseil ? »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Non, non, vous le savez, le dossier a été présenté entièrement.

Vous n'étiez pas aux réunions de commerçants ? On en a fait 50. »

*Monsieur Henri TURLIER* : « On ne fait pas partie des gens qui sont intéressés par ce projet ? »

*Monsieur Bernard COMBES* : « C'est pas grave, le 23 on le présentera alors. »

*Monsieur Henri TURLIER* : « D'accord, ok. On prend note. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Peut-être pas tout à fait le 23 parce qu'il faut quand même élire un maire.

Vous saurez tout sur le projet de l'avenue Victor Hugo.

Mais déjà, vous avez des petits dessins qui vous permettent d'imaginer un peu ce que ça va être. Les tullistes vous diront aussi ce qu'ils en pensent. »

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « On a fait le vote sur le budget ? Non on n'a pas fait le vote sur le budget primitif. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Je suis désolé, je n'avais pas spécialement prévu de faire de la politique.

Mais comme vous m'y invitez, moi j'aime ça aussi, il n'y a pas de soucis.

Et puis les autres aussi, tout le monde aime ça. »

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « Vote sur les budgets primitifs alors du coup, Monsieur le Maire. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Un budget est un acte politique, je le rappelle.

Et une ville n'est pas une entreprise, ça ne se gère pas de la même façon, je le précise aussi.

Ce n'est pas du tout les mêmes types de bilans, c'est fonctionnement, investissement, voilà.

Ce n'est pas la même chose.

Je le dis à ceux qui pensent que ça se gère comme une entreprise surtout pas, et je ne le conseillerai pas parce que les usagers ne sont pas des clients.

On va voter budget par budget. »

## 5-Attribution de subventions aux associations

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions aux associations pour un montant total de 560 020 € répartis comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant Subv.normale	Montant Subv.Except.	Montant total
Aero Club	500		500
AS Haltérophilie	200		200
Cercle des boxeurs tullistes	2 000		2 000
CDOS	800		800
Cercle d'escrime	500		500
Cercle laïque de Tulle	200		200
Club de Tir	300		300
Club des archers tullistes	800	1 000	1 800
Club subaquatique	200		200
Ecole tulliste de judo	1 400	3 100	4 500
Ecole Tulliste de Karaté	200		200
Gym entretien tulliste	600		600
Handball club tulliste	1 500		1 500
Kayak club tulliste	3 000		3 000
La Tulliste	3 300	5 000	8 300
Les fous du volant	500		500
Profession sport	1 500	1 500	3 000
Spéléo club tulliste	300		300
Sporting club tulliste	80 000		80 000
Team cms19	350		350
Tulle athlétique club	2 500	13 550	16 050
Tulle Cyclisme Compétition	1 500	1 500	3 000
Tulle cyclo nature	300		300
Tulle football corréze	25 400	4 600	30 000
Tulle Roller skating	500		500
Tulle sentiers	300		300
Tulle triathlon	500		500
UST basket	18 500	9 000	27 500
Volley Tulle Naves	2 000		2 000
<b>TOTAL SPORT</b>	<b>149 650</b>	<b>39 250</b>	<b>188 900</b>
ACEDEC	700	500	1 200
Alice Guy	700	800	1 500
Air de jeux	1 000	1 500	2 500
Collège Clémenceau	1 500		1 500
Amicale Sapeurs Pompiers	300		300
Ligue enseignement FAL	4 000		4 000
Cadets gendarmerie		300	300
Mission locale insertion jeunes		6 000	6 000
Outil en main	250		250
Unicef	500		500

<b>TOTAL JEUNESSE</b>	<b>8 950</b>	<b>9 100</b>	<b>18 050</b>
Maquette 19	200		200
Club de GO	200		200
Tarot club	1 000	1 500	2 500
<b>TOTAL LOISIRS</b>	<b>1 400</b>	<b>1 500</b>	<b>2 900</b>
DDEN Délégués dép éducation nationale	250		250
<b>TOTAL SCOLAIRE</b>	<b>250</b>		<b>250</b>
A tous cirk	500		500
Autour du 1er mai	2 000		2 000
Bottom théâtre	3 500		3 500
Bal d'à Côté	500		500
Balad'oc	1 200		1 200
Cercle laïque	350		350
Chorale Tulla Voce	250		250
Compagnie art en soi	1 500		1 500
Cour des arts *	22 000	2 000	24 000
Croc Festival	900		900
Diffusion et Renouveau du Point Tulle	4 500		4 500
Du Bleu en hiver	3 500		3 500
Elizabeth my dear *	13 000		13 000
Enfants de Tulle*	5 000	2 500	7 500
France Proche Orient	300		300
L'Echo des Muses	500		500
La Belle Vie	300		300
Le Rancho	300		300
Les Lendemains qui chantent *	129 200		129 200
Maison Rohmer	3 500	3 000	6 500
Maxiphone	1 500		1 500
Merveilleux prétexte	2 000		2 000
Peuple et culture	13 500		13 500
Photo club ASPTT Tulle	1 500		1 500
Tulla Voce	250		250
<b>TOTAL CULTURE</b>	<b>211 550</b>	<b>7 500</b>	<b>219 050</b>
ADOT 19	100		100
ASAPES	200		200
ASP Soins Palliatifs	200		200
ARAVIC	300		300
Ass donateurs de sang	500		500
As Paarlalysés de France	400		400
Banque alimentaire de la corrèze	1 500		1 500
CIDFF Ctre rl informat.doc.femmes familles	500		500
Coquille de nacre	400	1 000	1 400
Comité Œuvres Sociales	62 000	5 000	67 000
Conférence St Vincent de Paul	500		500
Comité Ligue contre le Cancer	1 200		1 200
Espoir Corrèze UNAFAM	200		200
Indecosa	200		200
Maison accueil famille détenus	200		200
Planning familial de Tulle	200		200
Polysson	300		300
Ecoute et soutien	600		600
Restaurant du cœur de la corrèze	6 000		6 000

Soli'Danse19	500		500
Secours catholique	2 200		2 200
Secours populaire	6 000	1 500	7 500
Sos VIOLENCES CONJUGALES	300		300
Tulle Accueil	500		500
UDAF médiation	500		500
Voir ensemble	100		100
Rotary		400	400
<b>TOTAL SOCIAL</b>	<b>85 600</b>	<b>7 900</b>	<b>93 500</b>
Office de Tourisme de Tulle	18 000		18 000
<b>TOTAL ECONOMIE</b>	<b>18 000</b>		<b>18 000</b>
Amicale des anciens marins de la Corrèze	150		150
Anacr Tulle	250		250
ATAMA	120		120
Comité des martyrs	500	2 000	2 500
ONAC Off NI Anciens Comb Bleuet	500		500
Retraités militaires et veuves militaires	100		100
Souvenir Français	450		450
Société d'entraide médaille militaire 438 ème section	250		250
Société des membres de la Légions d'Honneur	100		100
Union Nationale des Combattants	350		350
UNPRG CORREZE	150	300	450
<b>TOTAL ANCIENS COMBATTANTS</b>	<b>2 920</b>	<b>2 300</b>	<b>5 220</b>
Comité de jumelage Tulle Schorndorf Dueville	1 500	1 300	2 800
Comité de jumelage Tulle Smolensk	250	200	450
<b>TOTAL JUMELAGES</b>	<b>1 750</b>	<b>1 500</b>	<b>3 250</b>
Société de chasse de Tulle	500		500
A bicyclette	2 500		2 500
<b>TOTAL ENVIRONNEMENT</b>	<b>2 500</b>		<b>3 000</b>
Colline des Fages	6 400		6 400
Jeunesse et culture Virevialle	1 000		1 000
Les z'amis de la place Maschat	500		500
<b>TOTAL DEMOCRATIE LOCALE</b>	<b>7 900</b>		<b>7 900</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>490 720</b>	<b>69 050</b>	<b>560 020</b>

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « L'ensemble des associations bénéficiant d'une subvention sont indiquées dans le tableau avec le montant alloué pour une somme totale de 490 470 € pour les subventions normales et de 69 050 € pour les subventions exceptionnelles soit un total de 560 020 €. Elles sont regroupées par domaine, sport, jeunesse, loisirs, scolaire, culture, social, économie, ancien combattant, jumelage, environnement et démocratie locale.

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Il y a, une association que je ne connais pas.

Mais est-ce qu'une collectivité peut accompagner une association avec une dénomination de cette nature, les Fous du Volant ? »

*Monsieur Michel BOUYOU* : « Je peux vous répondre, parce que j'en fais partie. Les Fous du Volant, en fait, ce sont des gens qui jouent au badminton.

Merci de nous avoir permis de faire de la publicité pour le badminton, Monsieur CHAUMEIL. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Vous avez compris alors ce que c'était ?

Le volant, vous voyez ? Ah, une petite subtilité là. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Vous avez été attentifs au Cercle des boxeurs tullites qui se voit accorder 2 000 € cette année. »

Madame CHRISTOPHE, Monsieur BROQUERIE et Monsieur HULPUSH ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

APPROUVE à 27 voix POUR

### **6-Approbation de conventions liant la Ville et les associations bénéficiant de subventions municipales définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions allouées à ces dernières**

Une autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 Euros doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. Cette convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée.

Cette obligation résulte des dispositions combinées de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1er du décret n°2001-495 du 6 juin 2001.

La convention devient une pièce justificative des paiements.

**Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions à intervenir avec les associations et organismes bénéficiaires, au titre de l'année 2026, d'une subvention municipale d'un montant supérieur à 23 000 euros. Il convient en outre, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces documents.**

Les associations et organismes avec lesquels il convient de souscrire ces conventions sont les suivants :

- Secteur culturel :
  - a- Elizabeth My Dear
  - b- Peuple et Culture
  - c- Des Lendemain qui Chantent
  - d- La Cour des Arts
  - e- Les Enfants de Tulle

Il est précisé que la collectivité a souhaité qu'une telle convention soit conclue avec les associations appartenant au secteur culturel bénéficiant d'une subvention dont le montant est égal ou supérieur à 7 500 €.

- Secteur sportif :
  - f- Sporting Club Tulliste
  - g- UST Basket
  - h- Tulle Football Corrèze

- Secteur Social
- i- Comité des Œuvres Sociales

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « Pour certaines associations quand ça dépasse une certaine somme, un montant supérieur à 23 000 euros, il faut qu'on fasse une convention.

Et donc, vous avez la convention d'attribution.

Voilà, c'est la Cour des comptes, dans les préconisations, qui nous a demandé de mettre ça en place, une convention entre l'association et la mairie.

Vous avez la liste des associations concernées, Elisabeth My Dear, Peuples et cultures, Des lendemains qui chantent, La cour des arts, Les enfants de Tulle,.

Le secteur sportif : Le sporting, L'UST basket, Le Tulle football club et le comité des œuvres sociales dans le secteur social.

APPROUVE à l'unanimité

## **7- Adhésion, au titre de l'année 2026, à divers organismes et associations et versement de la cotisation correspondante**

**Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer aux organismes et associations suivants et de leur verser la cotisation correspondante :**

### **a- ADIAJ : 30 €**

Il s'agit de l'Association pour le Développement de l'Information Administrative et Juridique qui propose des formations dont peuvent bénéficier les agents municipaux.

### **b- AGORES : 120 €**

AGORES est l'association nationale de la restauration collective. Elle œuvre à la professionnalisation des personnels de la restauration publique. Elle contribue également à améliorer la qualité du service aux usagers et l'image de la restauration collective auprès de ses partenaires publics et privés.

### **c- Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire : 150 €**

L'association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire (ANCGVM) est l'association nationale française, fondée en 1919 à la fin de la Première Guerre mondiale pour rassembler dans un même esprit « croix de guerre et valeur militaire » les personnes physiques et morales suivantes :

- les militaires des trois armées et de la gendarmerie nationale, de tous grades et origines, ayant fait l'objet d'une citation à l'ordre comportant l'attribution d'une croix de guerre (1914-1918, 1939-1945, TOE), de la croix de la Valeur militaire, de la médaille de la Gendarmerie nationale avec citation, ou de la médaille d'or de la Défense nationale pour citation sans croix ;
- les villes françaises et étrangères décorées de la croix de guerre lors des deux conflits mondiaux ;

#### **d- La Corrèze en Famille : 125 €**

En 2024, le Pôle Musées de la Ville de Tulle souhaite s'inscrire à nouveau dans le dispositif « La Corrèze en famille » mis en place par l'Agence de développement et de Réservation Touristiques de la Corrèze afin de recenser les propositions d'activités et de visites pour les familles accompagnées d'enfants. Depuis 2020, le réseau s'est ouvert également aux scolaires (primaires) et s'est fait ainsi le relais des activités pédagogiques proposées par les partenaires.

L'objectif de ce dispositif est de recenser, tout au long de l'année, l'offre d'activités pour les scolaires et pour les familles avec enfants, destinées aussi bien à un public local que touristique. Elle est développée notamment via une communication importante (guide des animations, site internet mis à jour régulièrement, réseaux sociaux, affichage, presse,...) mettant en avant les actions des 60 partenaires sur le territoire.

Pour les musées de la ville de Tulle, il est important que l'offre d'activités en direction des familles et des scolaires figure dans ce dispositif.

#### **e- ADM 19 : 4 653,64 €**

L'Association des Maires de Corrèze, fondée en 1985 est une association départementale d'élus issue de la loi 1901 qui constitue le relais en Corrèze de l'Association des Maires de France.

L'ADM 19 regroupe l'ensemble des Maires du département, toutes sensibilités politiques confondues, soit 286 communes ainsi que l'ensemble des intercommunalités et constitue un lieu privilégié de rencontres, d'échanges et de réflexion.

#### **L'association départementale exerce une double fonction :**

- **Assurer une représentation pluraliste des collectivités locales auprès des pouvoirs publics**
  - o Mettre en place des représentants des Maires au sein de nombreuses Commissions spécialisées (nationales, régionales et départementales)
  - o Développer les relations avec le Conseil Général, l'Administration Préfectorale et divers organismes
  - o Etablir une liaison entre les Maires et les instances nationales par l'intermédiaire de l'Association des Maires de France
  
- **Proposer un ensemble de prestations destinées à faciliter la gestion communale**
  - o Information : bulletin mensuel d'informations, fiches pratiques, documents thématiques
  - o Service : assistance et conseils juridiques et conseils administratifs
  - o Sessions de formation / information sur des sujets d'actualité
  - o Nouvelles technologies : encourager l'information communale et l'utilisation d'internet.

#### **f- Conseil National des Villes et Villages Fleuris : 390 €**

Présent depuis 60 ans, le label « Villes et Villages Fleuris » rassemble 4 885 communes sur tout le territoire français.

Il récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie : la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement (gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité), le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique et la préservation du lien social.

Le label constitue un outil d'aide au quotidien pour les communes qui souhaitent améliorer le bien-être de leurs habitants et préserver l'identité de leurs territoires, tout en développant leur attractivité.

APPROUVE à l'unanimité

## **8-Garantie d'emprunt accordée par la Ville à ENEAL :**

### **a- pour la construction d'une résidence intergénérationnelle sur le site de l'ancien Cinéma Le Palace**

Dans le cadre de la construction d'une résidence intergénérationnelle sur le site de l'ancien cinéma Le Palace, la société ENEAL a sollicité la Ville de Tulle afin d'obtenir une garantie d'emprunt de 50% pour un prêt qu'elle doit souscrire auprès de la Banque des Territoires.

Le prêt n°183104, souscrit par ENEAL auprès de la Banque des Territoires, d'un montant de 1 026 500 €, est constitué de 4 lignes, comportant les caractéristiques suivantes :

- PLAI : 231 682 € (durée : 30 ans ; taux : livret A - 0.4% ; périodicité : annuelle)
- PLAI Foncier : 118 187 € (durée : 50 ans ; taux : livret A - 0.4% ; périodicité : annuelle)
- PLUS : 456 259 € (durée : 30 ans ; taux : livret A + 0.2% ; périodicité : annuelle)
- PLUS Foncier : 220 372 € (durée : 50 ans ; taux : livret A + 0.2% ; périodicité : annuelle)

Les garanties d'emprunts sont soumises à des ratios, car en tant qu'aides indirectes aux entreprises, et bien que n'étant pas inscrites en section d'investissement, elles représentent un investissement financier.

Ces ratios peuvent être classifiés suivant 3 principes :

- Plafonnement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement : le maximum que la collectivité peut consacrer aux annuités de la dette à garantir est de 50% des recettes réelles de fonctionnement.
- Division du risque entre les débiteurs : pour un même débiteur, le montant des annuités à garantir est plafonné à 10% de la capacité à garantir de la commune.
- Partage du risque : cette règle ne permet pas de garantir plus de 50% du montant de l'emprunt (cas général) ou 80% pour les opérations d'aménagement urbanistiques. Cependant, elle ne s'applique pas pour les organismes à caractère éducatif ainsi que philanthropique, social, familial ou culturel et pour les logements sociaux.

Ces ratios étant acquis, la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Tulle peut donc porter sur 50% de l'emprunt souscrit par ENEAL soit 513 250 €.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **de garantir, à hauteur de 50%, l'emprunt de 1 026 500 € contracté par ENEAL auprès de la Banque des Territoires pour financer la construction d'une résidence intergénérationnelle sur le site de l'ancien cinéma Le Palace,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.**

APPROUVE à l'unanimité

#### **b- pour la construction d'un commerce en rez-de-chaussée sur le site de l'ancien Cinéma Le Palace**

Le projet de construction de la résidence intergénérationnelle de 20 logements avenue Victor Hugo, sur le site de l'ancien cinéma le Palace, prend aussi en considération la construction d'un commerce en rez-de-chaussée.

Ce local n'étant pas pris en charge par la Banque des Territoires, ENEAL a pris l'attache du Crédit Agricole pour financer cette partie.

La société ENEAL a sollicité la Ville de Tulle afin d'obtenir une garantie d'emprunt de 50% pour ce prêt qu'elle a souscrit auprès du Crédit Agricole et qui s'élève à 107 244 €.

Une convention de crédit long terme multi index multi tirages n°CP1965 a été conclue à cet effet.

Les garanties d'emprunts sont soumises à des ratios, car en tant qu'aides indirectes aux entreprises, et bien que n'étant pas inscrites en section d'investissement, elles représentent un investissement financier.

Ces ratios peuvent être classifiés suivant 3 principes :

- Plafonnement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement : le maximum que la collectivité peut consacrer aux annuités de la dette à garantir est de 50% des recettes réelles de fonctionnement.
- Division du risque entre les débiteurs : pour un même débiteur, le montant des annuités à garantir est plafonné à 10% de la capacité à garantir de la commune.
- Partage du risque : cette règle ne permet pas de garantir plus de 50% du montant de l'emprunt (cas général) ou 80% pour les opérations d'aménagement urbanistiques. Cependant, elle ne s'applique pas pour les organismes à caractère éducatif ainsi que philanthropique, social, familial ou culturel et pour les logements sociaux.

Ces ratios étant acquis, la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Tulle peut donc porter sur 50% de l'emprunt souscrit par ENEAL, soit 53 622 €.

- **de garantir, à hauteur de 50%, l'emprunt de 107 244 € contracté par ENEAL auprès du Crédit Agricole pour financer la construction d'un commerce en rez-de-chaussée sur le site de l'ancien cinéma Le Palace,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.**

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « Cela concerne la résidence intergénérationnelle qui va se construire sur le site de l'ancien Palace par la société ENEAL.

On est sollicité pour garantir à hauteur de 50% l'emprunt contracté par ENEAL.

On a bien sûr pris toutes les garanties.

C'est une société sérieuse, ENEAL, il est proposé de garantir à hauteur de 50% l'emprunt pour le commerce en rez-de-chaussée et pour l'immeuble d'habitation intergénérationnelle. »

*Monsieur Henri TURLIER* : « Ça veut dire que ce qu'on va voter, c'est qu'on va être solidaires à 50% des loyers, des logements aidés qu'il va y avoir sur l'opération ?

*Monsieur Bernard COMBES* : « C'est une garantie de prêt. »

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « C'est une garantie de prêt par rapport à la banque. C'est pas du tout sur le fonctionnement de la résidence ensuite.

*Monsieur Bernard COMBES* : « On fait ça dans toutes les collectivités. »

*Monsieur Fabrice MARTHON* : « Juste pour rappel, ENEAL c'est une filiale du groupe Action Logement, donc l'Etat.

Mais ces garanties d'emprunt sont systématiques en fait pour chaque création qu'on a pu avoir au cours du mandat, que ce soit pour NOALIS, que ce soit pour Corrèze Habitat, pour Polygone.

On a toujours eu ces sollicitations et répondu favorablement.

Il n'y a pas eu de défaillances jusqu'à maintenant sur les garanties d'emprunt qu'on a pu soutenir vous.

*Monsieur Bernard COMBES* : « Vous n'avez pas de questions sur Corrèze Habitat par ailleurs ?

*Monsieur Henri TURLIER* : « Pourquoi ? Pour savoir où on met la tour ?

*Monsieur Bernard COMBES* : « Par exemple, oui. »

*Monsieur Henri TURLIER* : « Elle n'avance pas vite.»

*Monsieur Bernard COMBES* : « C'est vrai. Avec le déficit, c'est dur.

*Monsieur Henri TURLIER* : « Je ne suis pas sûr que ce soit un problème de déficit.

Je pense plutôt que c'est un problème de suivi de chantier.

Mais enfin, c'est une autre histoire.

*Monsieur Bernard COMBES* : « On en parlera ailleurs, ne vous inquiétez pas. »

*Monsieur Henri TURLIER* : « Ok. »

APPROUVE à l'unanimité

## **PERSONNEL -**

*Rapporteur : Monsieur Pascal CAVITTE*

### **9- Modification du tableau des effectifs - Budget Ville**

- Dans le cadre de mouvements de personnels au sein du Conservatoire à Rayonnement Départemental, il convient :
  - de créer au 1<sup>er</sup> septembre 2026 :
    - six postes d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe (1 à 10 h, 5 à temps complet),
    - six postes d'assistant d'enseignement artistique principal de première classe (1 à 10 h, 5 à temps complet),
    - un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet.
  - de créer au 1<sup>er</sup> juin 2026 :
    - un poste d'adjoint administratif à temps complet,
    - un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe à temps complet,
    - un poste d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet
  - de supprimer au 1<sup>er</sup> juillet 2026 :
    - un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de première classe,
  - de supprimer au 1<sup>er</sup> octobre 2026 :
    - un poste de PEA HC,
- Dans le cadre de mouvements de personnels au sein de la collectivité, il convient :
  - de supprimer au 1<sup>er</sup> avril 2026 :
    - un poste d'adjoint technique
  - de créer au 1<sup>er</sup> mai 2026 :
    - un poste d'adjoint technique principal de première classe à temps complet
  - de supprimer au 1<sup>er</sup> juillet 2026 :
    - un poste d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces modifications du tableau des effectifs et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes et à signer tous les documents afférents.**

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « Il s'agit de la modification du tableau des emplois suite à des mouvements de personnel.

A chaque fois, on ouvre un certain nombre de grades possibles pour élargir le vivier de candidats potentiels.

APPROUVE à l'unanimité

-----

Monsieur Fabrice MARTHON : « Je vais quand même me permettre un commentaire vis-à-vis de Corrèze Habitat, parce que ça m'a quand même suffisamment chatouillé pendant quelques années lors de ce mandat puisqu'on a eu la présence d'un directeur de Corrèze Habitat qui a manifestement empêché des opérations sur la ville de Tulle, les a contrariées et a fait en sorte qu'elles ne sortent pas.

Ce personnage, donc, aujourd'hui n'est plus présent à la tête de Corrèze Habitat mais il a quand même été, à quelques moments donnés, nommé pour ses compétences.

Je ne sais pas comment elles ont été évaluées mais en tout cas, pour ma part, je considère qu'elles étaient largement défaillantes.

Il est parti avec un solde débiteur de plus de 5 millions d'euros et avec un chèque, évidemment, l'incitant à quitter la structure Corrèze Habitat.

Cette même personne a mis en porte-à-faux et, finalement, en situation de précarité de travail, des salariés qui sont partis de Corrèze Habitat.

Il y a des procès, des actions qui ont été intentées au niveau des instances en charge de régler ces questions.

Je veux dire, qu'une personne mal intentionnée et peu qualifiée. Pour le travail qu'elle avait à faire, peut générer des dégâts colossaux sur une ville.

Elle a notamment retardé bon nombre de projets.

La Tour de Souilhac en a fait partie.

Malgré ses efforts pour empêcher, on avait quand même réussi à plutôt bien travailler avec les équipes pour permettre justement la sortie d'un projet co-construit puisqu'une liaison et des espaces qui, aujourd'hui, étaient séparés et qui vont fonctionner ensemble.

Je parle du parvis qui est ouvert sur l'espace public.

Toujours est-il que ce directeur a quand même fait beaucoup plus de mal que de bien lors de son passage et à un moment donné, il est important, de le signaler parce que dans le cadre de ce qui nous occupe en ce moment, à savoir aller voir les tullistes, je peux vous assurer que l'amalgame est systématiquement fait.

Pour les tullistes, Corrèze Habitat, c'est la ville de Tulle, c'est le Maire de Tulle qui est responsable de la situation de Corrèze Habitat et des locataires ou des propriétaires et copropriétaires de Corrèze Habitat.

Or, ce n'est pas le cas. C'est ce qu'on leur dit. Je tiens à signaler que c'est une structure qui est sous l'égide du Département et que le Département a largement fermé les yeux sur les agissements de son ex-directeur.

*Monsieur Henri TURLIER* : « Oui, mais ça n'empêche pas que la Tour de Souilhac, elle faisait partie de l'office de Tulle quand elle a été construite.

*Monsieur Bernard COMBES* : « Comme tous les autres logements. »

*Monsieur Henri TURLIER* : « Bien sûr mais qu'il y ait un amalgame c'est pas complètement idiot. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Ça peut en arranger certains. »

*Monsieur Henri TURLIER* : « Vraisemblablement. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Mais on passe en porte à porte, dans ces endroits-là, pour expliquer, parce que souvent on est obligé d'enlever un petit peu ce qui a été dit.

On peut faire de la politique mais on n'est pas obligé de mal la faire. »

*Monsieur Henri TURLIER* : « Je ne crois pas que vous ai attaqué là-dessus.»

*Monsieur Bernard COMBES* : « Alors, on va dire que non. D'accord. »

*Monsieur Henri TURLIER* : « Non, honnêtement. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Vous peut-être. »

*Monsieur Henri TURLIER* : « Honnêtement, je connais les gens qui travaillent sur cette Tour Administrative, je sais les problèmes qu'il y a pu y avoir.

On n'a jamais dit que c'était un problème municipal. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « D'accord, c'est très bien. »

*Madame Ana Maria FERREIRA* : « Je vais, peut-être, apporter deux éléments, puisqu'effectivement, étant vraiment très au fait du sujet à Corrèze Habitat, la Tour de Souilhac, c'est une tour à 4 millions d'euros.

Je vous défie d'avoir un chantier où il y a zéro problème.

C'est juste impossible, comme vous le savez.

Donc, à partir du moment où on se trompe sur de gros chantiers, il y a effectivement un suivi de chantier qui implique certains déboires d'entreprises.

Par exemple, pour l'échafaudage, soyons clairs, le fait qu'il n'avance pas assez vite, effectivement, est lié à des retards de chantier. Le fait de payer des indemnités devenait très lourd pour l'entreprise qui devait trouver une autre solution. Le travail va donc se poursuivre avec une nacelle.

Ce qui serait dommage, c'est d'instrumentaliser cette Tour comme étant un problème de la Ville de Tulle, parce que ça n'en est pas un.

C'est juste un projet auquel nous avons adjoint le travail de la Ville de Tulle pour les aménagements, pour qu'ils soient intéressants au pied de la Tour, une sortie agréable et une déambulation plutôt jolie.

La Tour va être agrémentée par les aménagements de la Ville.

Fin 2026, les travaux de la Tour seront finis.

Aujourd'hui, les gens qui occupent les appartements sont très contents.

Toutes les pièces humides ont été refaites. A savoir les cuisines, les salles de bain.

Au lieu de desservir des demi-étages, on a un ascenseur qui dessert tous les étages.

Aujourd'hui, il y a des demandes de gens qui veulent aller dans cette tour dès qu'il y a un logement qui se libère.

Le directeur de Corrèze Habitat s'est exprimé dans la Montagne pour expliquer les problématiques de ce chantier.

Il n'y a rien d'extraordinaire.

Le retard est lié à des choses qui n'ont pas été exécutées.

L'ancien directeur n'a pas été à la hauteur de sa mission. Il n'en avait pas les compétences, il a fait du lobbying anti Tulle. Ça, c'est inadmissible.

Ça a été un grand combat où j'ai été au front, effectivement.

Je suis désolée, mais il fallait qu'il parte.

Au dernier trimestre 2026 nous aurons la chance de voir une Tour qui sera quand même devenue autre chose avec son parvis ouvert sur le CCS.

*Monsieur Henri TURLIER* : « Je comprends bien, c'est une tour qui a été réalisée sous Montalat. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « C'est bien. Les offices étaient municipaux. »

*Monsieur Henri TURLIER* : « Tout à fait. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Il n'y a pas de problème. »

*Monsieur Henri TURLIER* : « Il n'y a pas de souci.

Si vous voulez il doit y avoir un conseil départemental vendredi, vous pourrez en parler avec le président du conseil général.

*Monsieur Bernard COMBES* : « Bien sûr qu'on le fera.

Il n'y a pas de problème puisqu'on parle de tous les sujets qui sont importants au Département comme on peut le faire dans la plus parfaite transparence démocratique ici et dans les autres instances des collectivités.

Ce que j'aimerais dire, quand même, sur le nouveau directeur qui a été nommé par Pascal COSTE, Monsieur DESHOULIERES, c'est que c'est un directeur qui rattrape tout ce qu'il peut rattraper y compris l'irratrapable.

Je le dis parce que ce sont des relations normales que l'on a, institutionnellement, avec ce directeur que l'on peut appeler pour lui poser des questions alors que le précédent quand vous l'appeliez il était plus difficile à avoir qu'un premier ministre.

Il se trouve que dans le recrutement et dans la présidence de cette instance de Corrèze Habitat il y a eu beaucoup de choses qui n'ont pas convenu et qui sont très graves.

Il y a le licenciement de tous les personnels de la régie.

Aujourd'hui, il n'y a plus de personnel en régie.

Le département est obligé de reprendre du personnel territorial dans le cadre de mutation pour alléger la masse salariale.

Il y a des personnes qui sont en conflit et en procès et qui ramassent le jackpot.

Je peux vous dire le jackpot.

J'ai l'exemple d'un poste, en particulier, où l'employé en question a pu acheter son appartement avec le dédommagement.

Je vous le dis quand même.

Il n'a pas acheté un appartement à Saint-Tropez, je n'ai pas dit ça.

Pour les locataires, il faut demander si c'est la ville ou si ce n'est pas la ville.

Ce n'est pas la ville, en l'occurrence.

En tout cas, au mois de décembre, il faudra que le département prenne une décision sur le devenir de Corrèze Habitat, parce que les 5,7 millions ne vont pas se résorber par magie.

Il faut recapitaliser cette instance et on aura une discussion, bien sûr, transparente.

J'ai discuté à plusieurs reprises avec le Président COSTE de cette question.

Sachez-le, il sait parfaitement ce qu'il en est et les difficultés auxquelles il a à faire face.

Il sait aussi qu'une transformation de cet organisme est peut-être nécessaire compte tenu des besoins financiers.

On fera preuve, et les uns et les autres, de responsabilité comme on l'a toujours fait, y compris pour des sujets comme ça. »

*Monsieur Henri TURLIER* : « Moi j'ai travaillé pendant 40 ans sur pratiquement tous les offices HLM de tout le Limousin.

Il y a eu des directeurs qui ont fait des bêtises phénoménales.

C'est pas nouveau. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « C'est dommage, c'est l'argent public quand même. »

## **10- Elections professionnelles 2026**

**a-Décision relative à la création d'un Comité Social Territorial commun à la Ville de Tulle et au CCAS de la Ville de Tulle**

**b-Décision relative à l'application du paritarisme parmi les représentants du CST**

**c-Fixation du nombre de représentants de chaque collègue**

Les élections au comité social territorial, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics se dérouleront le 10 décembre 2026.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a institué une instance unique dénommée Comité Social Territorial.

Un comité social territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents.

Une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du comité social territorial dans les collectivités territoriales et les établissements publics employant deux cents agents au moins est créée.

Les comités sociaux territoriaux ainsi que les formations spécialisées comprennent des représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public et des représentants du personnel.

La durée du mandat des représentants du personnel est de quatre ans. Les élections ont lieu au scrutin de liste à un tour, avec représentation proportionnelle.

Concernant le fonctionnement du Comité Social Territorial, la notion de paritarisme entre membres élus du personnel et membres désignés de l'Administration au sein du Comité Social Territorial n'est plus obligatoire mais peut être maintenue après décision des différents acteurs de la collectivité.

Ainsi, une réunion de présentation des dispositions relatives aux prochaines élections professionnelles a été organisée par l'administration en direction des représentants du personnel. A près échanges, l'ensemble des parties a décidé de maintenir le paritarisme entre les deux collèges, de valider l'octroi de voix délibératives aux représentants de la collectivité et de fixer le nombre de représentants de chaque collègue à 5 membres titulaires, chaque collègue devant respecter un nombre équilibré de femmes et d'hommes.

Un protocole préélectoral d'accord relatif au déroulement des élections professionnelles du 10 décembre 2026 doit être formalisé.

Par ailleurs, dans le cadre de la création du Comité Social Territorial, il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou de plusieurs établissements publics rattachés à cette même collectivité de créer un Comité Social Territorial unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant que les effectifs cumulés d'agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et privé au 1er janvier 2026 permettent la création d'un Comité Social Territorial commun et d'une Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail, il a été proposé de créer un Comité Social Territorial commun à la Ville et au CCAS, ainsi qu'une Formation

spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail émanant du Comité Social Territorial commune.

Le Comité Technique a émis un avis favorable sur ce dossier le 5 février 2026.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

**-de décider de la création d'un Comité Social Territorial commun à la Ville de Tulle et au CCAS de la Ville de Tulle**

**-d'acter l'application du paritarisme parmi les représentants du Comité Social Territorial (Collège des représentants du personnel, Collège des représentants de l'administration)**

**-de fixer à 5 le nombre de représentants au sein de chaque collège siégeant au Comité Social Territorial ainsi qu'au sein de la Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail.**

*Monsieur Pascal CAVITTE :* « Après, les élections municipales et les élections communautaires, les élections sénatoriales, il y aura les élections professionnelles.

Un protocole a été établi.

*Monsieur Bernard COMBES :* « Tu te présentes aux sénatoriales, Pascal ? »

*Monsieur Pascal CAVITTE :* « Je ne sais pas, on va réfléchir.  
Si ça canarde comme aujourd'hui, pourquoi pas ?

Le protocole préélectoral qui a été négocié avec les organisations syndicales vous est soumis. »

APPROUVE à l'unanimité

## **11- Versement de l'indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions itinérantes – Complément à la délibération du 25 juin 2024**

L'Indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions itinérantes a été instaurée par délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 2002.

Cette indemnité est allouée aux agents qui, dans le cadre de leurs missions, sont amenés à utiliser leur véhicule personnel de façon régulière à l'intérieur de la commune et qui ne peuvent utiliser un véhicule de service.

Par délibération du 25 juin 2024 l'indemnité a été portée à 430 € par an.

Cette délibération mettait à jour la liste des personnels pouvant prétendre à l'indemnité au vu de leurs fonctions à savoir :

- les agents d'entretien qui sont amenés à se déplacer quotidiennement avec leur véhicule personnel sur différents sites municipaux,
- les éducateurs sportifs qui dans le cadre de leurs missions se déplacent vers les différents publics,
- les agents chargés de l'entretien et de la gestion des équipements sportifs

-l'agent chargé de la régie famille se déplaçant régulièrement entre la Mairie de Tulle et le siège de la Communauté d'Agglomération

- l'agent en charge de la distribution des titres restaurant
- le médecin coordonnateur du centre de santé municipal.

Il convient :

- d'étendre le versement de l'IFAFI à l'ensemble des médecins du Centre de Santé Municipal, ces derniers assurant des visites à domicile, l'état de santé de certains patients ne permettant pas ces derniers de se rendre au Centre de Santé Municipal.
- de supprimer dans la liste l'agent en charge de la distribution des Titres Restaurant, les agents municipaux disposant désormais d'une carte dans le cadre de la dématérialisation du dispositif d'attribution des Titres Restaurant.

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **de verser l'indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions itinérantes aux agents susmentionnés pouvant y prétendre au vu des fonctions exercées**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document afférent à intervenir.**

*Monsieur Pascal CAVITTE :* « C'est le versement de l'indemnité forfaitaire annuelle pour fonction itinérante qui est une indemnité de déplacement, pour parler clairement.

C'est une mise à jour des personnels bénéficiaires, en particulier pour les médecins du centre de santé.

Ça canarde aujourd'hui, c'est bien, ça nous réveille un peu mais gentiment.

Par contre, l'utilisation des réseaux avec les polémiques et les propos tels que « on ne s'adresse pas aux tullistes de souche, il n'y a pas les Français de souche » entraîne des dérives.

Ce n'est pas la démocratie, Monsieur TURLIER.

Ce n'est pas la démocratie de jeter en pâture des gens comme ça.

Ça c'est une polémique, mais bon, ça, franchement, on s'en fiche complètement parce que vous avez voulu faire un buzz avec ce qui a fait un flop complet. »

Le problème, c'est ça, vous, comme nous, d'ailleurs, vous êtes surveillés.

Ce que vous dites à des endroits, ça dérive systématiquement sur des choses qui ne sont pas bonnes pour la démocratie.

Les gens, une fois qu'ils auront le pouvoir, devront traiter la démocratie d'une autre manière.

Je préfère qu'on canarde ici, même gentiment ou pas gentiment, je ne sais pas comment, plutôt que ce genre de choses.

Et c'est dommage que les réseaux sociaux qui étaient une sorte d'agora politique, aujourd'hui soient devenus un défouloir.

Moi, je le fais avec modération et c'est pour ça que je n'ai pas répondu. »

APPROUVE à l'unanimité

## **AFFAIRES GENERALES -**

*Rapporteur : Monsieur Jacques SPINDLER*

### **12- Approbation du renouvellement de la convention liant la Ville de Tulle et le Centre Hospitalier de Tulle Cœur de Corrèze relative à l'abonnement au Parking Saint Pierre**

Pour faire face aux difficultés de stationnement générées par des travaux de réhabilitation urbaine à proximité du Centre Hospitalier de Tulle Cœur de Corrèze et dans la perspective du déménagement de la Caisse Primaire d'Assurance maladie et la création d'un nouveau parking à proximité de l'entrée du Centre Hospitalier, ce dernier a souhaité bénéficier de 140 abonnements au parking St-Pierre appartenant à la Ville de Tulle.

La Ville de Tulle a accédé à la requête du Centre Hospitalier et une convention ayant pour objet de fixer les modalités et d'organiser les conditions d'accès des véhicules des personnels du CH Tulle Cœur de Corrèze souhaitant stationner sur le parking Saint-Pierre situé au 3-5 avenue de la Bastille à Tulle, a été rédigée à cet effet.

Cette convention étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler pour une année soit jusqu'au 31 décembre 2026.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

APPROUVE à l'unanimité

## **- PÔLE SERVICES A LA POPULATION**

## **AFFAIRES SCOLAIRES -**

*Rapporteur : Madame Sandy LACROIX*

### **13- Organisation des rythmes scolaires - Renouvellement de la dérogation**

Par délibération du 12 février 2013, le conseil municipal avait décidé de mettre en œuvre dès la rentrée de septembre 2013 la réforme des rythmes scolaires.

Un large travail de concertation de la communauté éducative avait permis d'offrir aux élèves scolarisés dans les écoles publiques de la ville une organisation de la semaine qui répondait mieux à leurs rythmes.

Depuis septembre 2013, des évaluations ont permis d'adapter et d'améliorer l'organisation mise en place.

Après concertation des équipes pédagogiques et des parents d'élèves, il a été décidé de revenir, dès la rentrée de septembre 2021, à une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours d'enseignement, approuvée par délibération et ce, pour une durée de deux ans

Cette organisation de la semaine scolaire s'inscrit dans un cadre dérogatoire et ladite dérogation étant arrivée à son terme, elle avait été prorogée de deux années supplémentaires, par délibération du 25 juin 2024.

L'autorisation arrivant à échéance, la commune souhaite conserver les modalités actuelles d'organisation de la semaine scolaire.

**Il est proposé au conseil municipal de solliciter le renouvellement de la dérogation dans le cadre de l'organisation des rythmes scolaires et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes.**

Pour mémoire, les journées d'enseignement sont organisées de la façon suivante :

- Pour les élèves de maternelle : 8h30 – 11h45    13h45 – 16h30
- Pour les élèves d'élémentaire : 8h30 – 12h00    14h00 – 16h30

*Madame Sandy LACROIX* : « Oui, renouvellement de la dérogation, j'allais dire la boucle est bouclée.

C'est au sujet des rythmes scolaires.

On a commencé le mandat avec le débat sur les rythmes scolaires et les 4 jours et demi pour passer aux 4 jours.

On termine avec cette question de renouvellement puisqu'on est toujours sur un régime dérogatoire et qu'il convient de renouveler cette dérogation sur l'organisation des rythmes.

Bien évidemment, moi aussi je veux remercier l'ensemble des agents et des services.

D'abord sur les agents, parce qu'une réforme comme celle-là, ça implique un investissement de l'ensemble des agents.

On rappelle qu'on a mis en place, dans le cadre de la semaine à 4 jours, le campus junior le matin, ce qui a impliqué, aussi, nos agents dans un nouveau fonctionnement qui a porté ses fruits, qui donne satisfaction y compris d'ailleurs dans les activités des agents.

On le remercie bien évidemment parce que le travail auprès des enfants, c'est un travail indispensable, et c'est un travail qui n'est pas facile tous les jours non plus.

Je veux vraiment les remercier pour ça.

Je leur ai dit que c'est plus facile d'être élu dans une ville comme Tulle avec des services qui sont aussi efficaces et pertinents que d'être dans d'autres communes.

Je remercie aussi Jean-Luc CAPELLI.

Un grand merci à tous, parce que l'éducation, elle l'est et elle reste, à mon avis, un point très important dans une ville.»

*Monsieur Bernard COMBES* : «On va remercier, alors effectivement, Sandy qui a succédé, quand même, à un monument pour les affaires scolaires.

C'était difficile d'arriver derrière et je crois que tu as fait preuve d'une grande autonomie, d'un grand savoir-faire.

Et en plus, tu avais un métier à l'extérieur qui te permettait d'administrer aussi la parole, ce qui parfois est bien utile.

En tout cas, on te remercie du fond du cœur.

Je remercierai tout le monde le moment venu mais voilà, c'est l'occasion de le faire et c'est très bien comme ça.

APPROUVE à l'unanimité

## **AFFAIRES CULTURELLES -**

*Rapporteur : Madame Christiane MAGRY*

### **14- Demande de subvention au Conseil Départemental de la Corrèze pour la restauration de 3 registres de l'état-civil**

Le service des Archives municipales dans sa mission de conservation des archives de la collectivité souhaite faire procéder à la restauration de trois registres de l'état-civil.

Il s'agit, en l'occurrence, des registres suivants :

- Registre d'état civil naissances 1905
- Registre d'état civil naissances 1906
- Registre d'état civil naissances 1921

L'ensemble de ces documents, proposés à la restauration, sont des documents consultés et manipulés très régulièrement par les agents du service de l'état civil, des Archives municipales et par le public, aussi bien dans le cadre de recherches historiques que de procédures administratives.

L'entreprise retenue est la société **A Livre Ouvert** de Neuvic (19)

Comme les années précédentes, il est proposé de solliciter, pour cette opération estimée à **947,50 € HT (1137,00 € TTC)**, une subvention :

- **du Conseil Départemental de la Corrèze** : à hauteur de 25 % du prix **H.T.** (*prix H.T. à la demande expresse de cette collectivité*), soit **236,85 €**

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **d'approuver la demande de subvention au Conseil Départemental de la Corrèze pour la réalisation de ces travaux de restauration.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes et à signer tout document correspondant**

APPROUVE à l'unanimité

### **15- Approbation de la convention liant la Ville de Tulle, des associations et organismes pour l'organisation de la seconde édition de la manifestation culturelle « Tulle remet le son »**

A la suite de la disparition de l'association des Nuits de Nacre, la Ville de Tulle a décidé de maintenir et d'organiser une édition de son Festival en 2025, intitulé « Tulle remet le son » qui s'est déroulé les 27, 28 et 29 juin 2025.

Les retours très positifs de ce nouveau temps culturel ont amené la municipalité à organiser une seconde édition de ce Festival qui se tiendra les 26, 27 et 28 juin 2026.

Comme l'an dernier, ce Festival, qui a pour ambition de réunir toutes les forces vives du monde culturel de la Ville de Tulle, proposera des moments festifs et conviviaux avec une grande majorité de spectacles accessibles gratuitement au cœur de la ville. Au programme : des concerts d'accordéon, de trad, de néo-trad et de musiques actuelles. Des ateliers et des spectacles de rues et en déambulation seront également proposés au public lors des trois jours du festival.

Plusieurs espaces scéniques sont prévus : le Théâtre en partenariat avec la Scène Nationale L'Empreinte, la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines, une scène consacrée aux musiques actuelles place Berteaud et une scène trad/néo-trad quai Baluze. Des espaces de spectacle seront proposés dans tout le cœur de la ville et à la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle.

Les bars de Tulle, en partenariat avec l'Office de Tourisme de Tulle en Corrèze, seront également impliqués, avec une programmation musicale diverse et variée qui sera proposée au public.

Les associations Des Lendemain Qui Chantent et Elizabeth my Dear prendront également part à l'organisation du Festival.

L'association « Le Bal d'à côté » proposera des spectacles et des ateliers d'initiation à la danse. Les associations folkloriques locales viendront animer des espaces au cœur du Festival.

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental et le service Jeunesse de la Ville de Tulle proposeront également une programmation.

Ainsi, comme pour la première édition, il a été décidé de s'appuyer sur l'expertise et l'engagement des acteurs locaux pour organiser ces trois jours de Festival.

Une convention précisant le rôle de chacun des partenaires a été rédigée à cet effet.

**Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

APPROUVE à l'unanimité

## **16- Approbation de la convention de partenariat liant la Ville de Tulle et le Conseil Départemental dans le cadre du Festival « Tulle remet le son » 2026**

A la suite de la disparition de l'association des Nuits de Nacre, les élus de la Ville de Tulle ont décidé de maintenir et d'organiser une édition de son Festival en 2025, intitulé « Tulle remet le son ». Aussi, après une première édition plutôt réussite, la collectivité souhaite organiser une nouvelle édition en 2026.

Comme l'an dernier, ce Festival, qui a pour ambition de réunir toutes les forces vives du monde culturel de la Ville de Tulle, proposera des moments festifs et conviviaux avec une

grande majorité de spectacles accessibles gratuitement au cœur de la ville. Au programme : des concerts d'accordéon, de trad, de néo-trad et de musiques actuelles. Des ateliers et des spectacles de rues et en déambulation seront également proposés au public lors des trois jours du festival.

Plusieurs espaces scéniques sont prévus : le Théâtre en partenariat avec la Scène Nationale L'Empreinte, la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines, une scène consacrée aux musiques actuelles place Berteaud et une scène trad/néo-trad quai Baluze. Des espaces de spectacle seront proposés dans tout le cœur de la ville et à la Cité de l'accordéon et des patrimoines de Tulle.

Les bars de Tulle, en partenariat avec l'Office de Tourisme de Tulle en Corrèze, seront également impliqués, avec une programmation musicale diverse et variée qui sera proposée au public.

Les associations Des Lendemain Qui Chantent et Elizabeth my Dear prendront également part à l'organisation du Festival.

L'association « Le Bal d'à côté » proposera des spectacles et des ateliers d'initiation à la danse. Les associations folkloriques locales viendront animer des espaces au cœur du Festival.

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental et le service Jeunesse de la Ville de Tulle proposeront également une programmation.

Le coût du festival est estimé à 205 000 euros.

Dans le cadre du financement de cette opération, le Conseil Départemental de la Corrèze a bien voulu accorder une subvention de 28 000 euros à la Ville de Tulle.

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **d'approuver la convention de partenariat liant la Ville de Tulle et le Conseil départemental de la Corrèze dans le cadre du Festival « Tulle remet le son » 2026.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*Madame Christiane MAGRY* : « Moi, je remercierai, tous ceux qui m'ont aidé à faire tout ça. »

APPROUVE à l'unanimité

## **-PÔLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE**

### **TRAVAUX –**

*Rapporteur : Monsieur Jérémy NOVAIS*

#### **17- Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de réfection du sol de l'Eglise Saint Jean**

L'Eglise Saint-Jean à Tulle désigne l'Eglise Saint-Jean-Baptiste. Elle est située Place Pasteur à Tulle. L'Eglise se compose d'un seul bâtiment dédié au public dont les espaces sont subdivisés comme suit :

- rez-de-chaussée : zone dédiée aux cérémonies religieuses (vaisseau central encadré de deux vaisseaux collatéraux, transept, chœur, sacristie, ...).
- 1<sup>er</sup> étage : salles associatives et de réception, balcon de l'orgue.
- 2<sup>ème</sup> étage : accès aux combles et toiture.

Il s'agit d'un ERP de type V catégorie 3.

L'église Saint-Jean-Baptiste est devenue une église paroissiale le 27 avril 1860 par décret impérial, sur la demande de Monseigneur Berteaud, Evêque de Tulle. Elle fut inaugurée le 24 juin 1860, jour de la fête patronale.

Auparavant cette église était l'ancienne chapelle Notre Dame de l'Hôpital des pauvres attenante à l'Hôtel-Dieu et datant du XIII<sup>e</sup> siècle. Elle est rattachée à partir de 1596 à la confrérie des Pénitents-Blancs.

La construction de la façade et du clocher a été achevée en 1604.

En 1861, sous la direction de Gardès, architecte du gouvernement à Tulle, des travaux sont réalisés dans l'église jusqu'en 1863.

En 1868, la reconstruction de la façade et du clocher sont dirigés par l'architecte en chef du département de la Corrèze et de la Ville de Tulle, Auguste Clerc. Ils s'achèvent en 1873.

Auguste Clerc, présente en 1873 un projet d'édification d'une flèche au sommet du clocher, mais il restera sans suite.

En raison des travaux de rénovation en cours de réalisation (en 2026) à la Cathédrale de Tulle, il est prévu que l'église Saint-Jean accueille une partie des cérémonies initialement programmées à la Cathédrale.

La collectivité souhaite aujourd'hui réaliser des travaux de mise en sécurité du revêtement sol de l'édifice et ce, en raison de son usure générale.

#### Descriptif des travaux à réaliser :

##### Travaux de maçonnerie - Rejointement des dalles de sol :

Dans le cadre de ces travaux, il est prévu de mandater un maçon pour la réalisation d'un piquage des joints existants et ce, afin d'égaliser l'ensemble des surfaces entre les dalles.

Les gravats résultant de cette opération seront évacués et la zone sera nettoyée.

Un nouveau jointement sera ensuite mis en œuvre en lieu et place des joints initialement piqués, afin d'harmoniser l'ensemble du revêtement de sol au rez-de-chaussée. Le produit retenu pour ce rejointement est un mortier à la chaux NHL.

Le montant des travaux est estimé à 15 829,92 € HT.

##### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **de solliciter une aide financière aussi élevée que possible auprès du Département en vue de la réalisation de cette opération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Je vois que Monsieur NOVAIS n'a pas eu l'outrecuidance ce soir de venir.

A la fin de cette mandature, le plus grand échec que j'aurais porté c'est quand même cet acacia qui continue de pousser au bout de six ans sur la façade de l'église Saint Pierre et que vous n'avez toujours pas déraciné. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Serge HULPUSH l'a enlevé une fois.

Ça repousse, c'est pire que du chiendent. »

*Monsieur Raphael CHAUMEIL* : « Donc je pense que le maçon, vous pouvez le solliciter pour les deux chantiers. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Vous savez qu'il y a un projet, si nous sommes élus, un projet de réhabilitation de l'église Saint Pierre. »

*Monsieur Henri TURLIER* : « Sur le joint, il n'y a pas de problème. C'est simplement sur la temporalité où il y a quelques soucis quand même. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « On ne savait pas quand les travaux de la cathédrale allaient être démarrés précisément.

*Monsieur Henri TURLIER* : « Vous allez faire les travaux alors que maintenant l'église est occupée. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Oui, mais pas tout le temps. »

*Monsieur Henri TURLIER* : « Oui parce que les joints ne sèchent pas rapidement. »

*Madame Sylvie CHRISTOPHE* : « Je pense que la communauté qui se réunit, quelle qu'elle soit d'ailleurs, parce qu'on peut y venir pour n'importe quelle raison, je pense qu'elle sera satisfaite de l'attention qui est portée à cet édifice. »

APPROUVE à l'unanimité

## **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC-**

*Rapporteur : Monsieur Michel BOUYOU*

### **18-Approbation du règlement de la Fête de la Saint Clair 2026**

Il convient d'approuver le règlement de la fête Saint Clair qui aura lieu du samedi 16 mai au dimanche 31 mai 2026 (installation à partir du 11 mai 2026).

Ce règlement comprend :

- Date et lieu de la fête (installation des métiers et des caravanes)
- Conditions d'admission
- Obligation de présence
- Définition de l'ancienneté

- Prescriptions d'installation
- Horaires d'ouverture
- Sonorisation et divers
- Normes de sécurité électrique
- Sanctions
- Alimentation électrique des caravanes sur le site de Poumaille
- Encaissement de l'occupation du domaine public

**A ce titre, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le règlement de la fête de la Saint Clair pour 2026 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer et à entreprendre les démarches afférentes.**

APPROUVE à l'unanimité

### **19- Approbation du règlement de la Foire de la Saint Clair 2026**

Il convient d'approuver le règlement de la foire de la Saint Clair qui aura lieu le mercredi 27 mai 2026 Quai de la Républioque et avenue Martial Brigouleix de 05 h 00 à 17 h 30.

Ce règlement comprend :

- Date et lieu de la fête
- Conditions d'admission
- Obligation de présence
- Prescriptions d'installation
- Sanctions
- Encaissement de l'occupation du domaine public

**A ce titre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser d'approuver le règlement de la foire de la Saint Clair pour 2026 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer et à entreprendre les démarches afférentes.**

APPROUVE à l'unanimité

### **STATIONNEMENT-**

*Rapporteur : Monsieur Michel BOUYOU*

### **20- Abonnement « stationnement sur voirie » annuel - tarif « Professionnel à nécessité de mobilité Hors Tulle » (pris en ligne le 30 décembre 2025) - Remboursement partiel de l'abonnement d'un usager - Montant 110 €**

Une commerçante a souscrit un abonnement annuel sur <https://tulle.e-habitants.com> le 30 décembre 2025.

Suite à des dégradations de son local le rendant insalubre, cette dernière est contrainte de délocaliser son commerce.

Le transfert aura lieu à la fin du mois de juin. Elle souhaite donc mettre fin à son abonnement le 30 juin 2026.

Or, les abonnements annuels couvrent une année calendaire de janvier à fin décembre.

Elle sollicite donc un remboursement partiel de son abonnement (juin à décembre) soit la somme de 110 €.

Aussi dans un souci de régularisation, il convient de rembourser à cette abonnée la somme de 110 €.

<i>Abonnement annuel pris le 30/12/25</i>	<i>250.00 €</i>
<i>Abonnement semestriel juin 2026</i>	<i>140.00 €</i>
	<hr/>
	<i>110.00 €</i>

A ce titre, **il est demandé au Conseil Municipal :**

**- d'approuver le remboursement à la commerçante de la somme de 110 € à la suite de problèmes d'insalubrité de son commerce et de délocalisation de ce dernier.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir**

-----

*Monsieur Bernard COMBES* : « Il nous reste à vous remercier du fond du cœur pour toutes ces années de travail.

Bon alors, les jeux sont ouverts maintenant la parole est au peuple et c'est tant mieux.

Ce que je voulais vous dire très simplement c'est merci parce que c'est un exercice difficile la conduite des affaires publiques mais c'est un exercice exaltant et rempli de moments forts avec une équipe comme celle que j'ai pu conduire, et avec aussi les équipes que vous composez, vous, l'opposition, parce que vous avez été présents dans tout ce qui était important.

Tous les choix qui ont été faits, ont été faits dans les discussions, dans les échanges, dans une démocratie de proximité qu'on aime, et avec, je crois, beaucoup de sérieux et beaucoup d'implication.

En fait, c'est un engagement incroyable, l'engagement de porter l'avenir d'une ville et c'est un engagement qu'il faut saluer.

Je salue les multiples engagements qui sont à l'œuvre avant cette élection, parce que c'est vraiment la preuve que beaucoup de gens s'intéressent aussi à l'avenir de notre cité.

Quelles que soient les idées défendues, c'est important de le faire.

J'aurai l'occasion de remercier les élus de la majorité sortante dans un autre moment et un autre endroit.

J'inviterai bien sûr à cette occasion-là les membres de l'opposition, mais j'aurais souhaité quand même dire un mot à Raphaël qui a choisi de nous quitter.

Je n'ai pas travaillé pendant des heures, mais j'ai travaillé un petit peu quand même.

Je n'ai pas oublié que vous étiez professeur de lettres.

J'aimerais tout simplement, pour ce dernier conseil municipal de notre mandature, accorder un moment particulier à Monsieur Raphaël CHAUMEIL, chef de file de l'opposition municipale.

Durant toutes ces années, vous nous avez accompagnés.

Vous avez pris part à bien des temps forts de la vie municipale, à commencer par tous les conseils municipaux.

Vous aimez Tulle comme nous l'aimons.

Et je voudrais saluer aujourd'hui votre implication, la détermination dont vous avez fait preuve dans vos propos et votre action, fidèle aux électeurs qui vous avaient accordé leur vote et leur confiance.

Certes, votre audace nous a parfois bousculé.

Vos propos souvent un peu querelleurs nous ont même par moments irrités.

Mais force est de constater que la ténacité qui vous guidait au service de vos convictions n'a jamais failli.

Ce soir, il me semblait important d'évoquer ce qui nous unit plutôt que ce qui nous divise.

C'est donc avec toute ma considération et au nom des élus qui m'entourent que je vous remets maintenant la médaille de la Ville de Tulle.

Je vous remets cette médaille qui est bien sûr gravée pour le temps que vous avez consacré à la ville.

Raphaël CHAUMEIL, c'est vous, conseiller municipal de 2010 à 2026.

C'est un beau score. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Avant que ce témoignage symbolique me soit remis, je vous remercie bien sûr pour cette attention.

Je voudrais aussi poser un regard sur cette expérience qui fut la mienne.

De simple citoyen engagé dans une association, après en représentant de la collectivité, en reprenant la place de Christian PRADAYROL qui avait été invalidé sur sa candidature.

J'ai passé avec Michel Caillard deux années tout seul.

Et je voudrais, à cet instant, remercier Karine Plas à l'époque pour toute la mansuétude qui fut la sienne devant les incompétences qui étaient les miennes en termes de gestion des collectivités.

Il a fallu beaucoup de temps.

Vous aviez un directeur des services qui était abominable à l'époque.

Donc c'est vrai que cette mandature, ce fut des années de pilori.

Parce qu'aujourd'hui, on vous parlait de petits coups de fleuret, mais à l'époque, je peux vous dire que les postures politiques étaient d'une autre nature, d'une autre violence.

Je dis bien d'une autre violence.  
C'était un autre temps.

Il fallait que j'ai fait au moins 30 ans d'art martiaux pour l'accepter.

Je n'aurais pas eu cette capacité d'adversité, je ne serais pas resté.

Rappelez-vous, à l'époque, j'étais tout seul.  
Souvent, Michel était en d'autres lieux.

Après, il y a eu ces engagements pour cette collectivité.

La Ville de Tulle, elle est consubstantielle pour beaucoup de nous, à notre histoire familiale, notre histoire personnelle.

Elle est ce territoire où nous enterrons nos morts, où nous marions les vivants et où nous baptisons les enfants.

La collectivité c'est une rencontre.

Alors bien sûr il y a quatre listes, il y a des polémiques, il y a des enjeux, il y a des enthousiasmes, il y a des querelles, il y a des petits mots qui sont des petits mots de bretteur mais qui ne vont pas plus loin sur le réseau même si parfois il peut aussi abriter des violences, des violences verbales.

C'est pour aussi inciter chacun des tullistes à se dire, cette aventure, ce peut être aussi la mienne parce que moi, je n'étais pas du tout prédisposé à rentrer dans un conseil municipal.

Cette expérience fut riche.  
Elle est difficile à abandonner.

J'ai dû faire des choix.

Les Médicis avaient une formule, le temps revient.

Je pense que dans la mandature qui viendra, j'atteindrai la retraite et j'aurai certainement du temps beaucoup plus disponible.

Moi, ce que je veux aussi remercier à travers la succession de ces élus, c'est qu'au-delà de nos adversités, on a quand même été tous très respectueux.

Je n'ai jamais été l'objet d'une violence verbale véritablement.

On restait toujours dans un cadre qui était un cadre politique corseté, il faut le dire.

J'ai toujours veillé dans mes listes, quand on a fait des campagnes, à ne pas attaquer les personnes, à attaquer les mandatures bien sûr, et les exercices des mandatures.

Mais j'ai toujours été soucieux de respecter les individualités et Dieu sait qu'il y aurait eu matière à l'époque à les utiliser.

Donc ce que je peux retenir de ce temps, ce que je disais à Micheline tout à l'heure, on ne sera plus là les mardis, les mardis soir.

Alors peut-être qu'on vous écouterait sur le net, je crois qu'il y a une dimension qui est importante aussi pour les équipes, c'est de faire en sorte qu'on ait une rediffusion qui soit en direct et qui soit efficace, opérante et que les tullistes puissent nous voir nous exprimer, puissent nous voir nous engager, puissent aussi peut-être nous voir nous disputer, mais au moins que nous soyons là les représentants d'une démocratie vivante.

Les plus beaux souvenirs que je peux garder, ce n'est pas le résultat des élections municipales, même si nous savions, lorsque nous avons porté ces listes, qu'il serait difficile de renverser une majorité politique dans une ville ouvrière qui était acquise à la gauche, paupérisée, d'autant plus acquise à la gauche quand elle est paupérisée.

Je veux saluer aussi Monsieur BREUILH dans ce combat qui est un combat de Don Quichotte.

La démocratie elle se gagne aussi par les oppositions.

Si vous n'avez plus d'opposition, vous avez un corps mort.

Je voudrais avoir une pensée particulière pour l'état civil parce que les plus beaux instants, je pense de cette mandature au-delà du porte-à-porte que j'ai pu faire à la rencontre que nous avons fait avec les tullistes, c'était ces moments de mariage.

Jusqu'à présent tous les couples que j'ai mariés sont encore dans l'union que nous avons consacrée.

Je pense que c'était de très beaux moments, de très beaux moments de cet exercice.

Je voudrais aussi saluer le travail discret qu'a pu faire Micheline GENEIX durant toute cette mandature au syndicat du Puy-des-Fourches.

Vous savez, au début, sa candidature avait été blacklistée par la majorité dont vous faites partie, on n'a pas cru en ses capacités.

Elle s'est battue comme une femme conquérante, elle a dû convaincre et je crois que le syndicat des Puy des Fourches pourrait aussi lui remettre une médaille.

Elle a montré que ses compétences n'étaient pas vaines, elle a apporté une expertise, elle a apporté un meilleur fonctionnement.

Alors ça n'a pas été facile parce qu'elle était souvent entre le fer et l'enclume, entre des pressions syndicales et des couardises des présidences, moi je le dis tout de go.

Mais c'est une femme de cœur, c'est une femme d'engagement.

Malheureusement, je trouve regrettable qu'elle ne figure pas sur une liste électorale, parce que je crois qu'elle aurait encore beaucoup apporté à la collectivité. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Elle n'a pas voulu venir avec nous. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Je ne sais pas si vous l'avez fait.

Et après, bien sûr, le dernier point de témoignage que je me dois de faire, c'est à vous, Monsieur le Maire.

Il fut un temps où ce n'était pas Raphaël, il fut un temps où c'était Monsieur CHAUMEIL, avec parfois de l'amertume.

Parce que ce que j'ai lu ce soir, je me suis dit chouette, CHAUMEIL ne fera plus le TulleMag.

Quel confort, quel confort !

Alors je ne sais pas s'il y aura une autre plume pour reprendre le relais et pour apporter cette reconnaissance, aussi, qui a été donnée à l'opposition.

Parce que je crois que bon nombre de Tullistes, même plus largement sur le bassin de Tulle, lisaient ces papiers avec une petite délectation et c'est vrai que c'était toujours une joie de jouer avec vos faiblesses et puis avec vos réussites toujours, quand même, dans le souci de celui qui était l'objet de ces cibles.

Voilà, c'est un temps qui n'est plus, c'est un autre temps qui advient.

Et je voudrais tous vous remercier.

Voilà, remercier par le témoignage tardif que vous me donnez, que vous m'accordez ce soir.

Je veux aussi vous remercier pour cette volonté que j'espère toutes les équipes porteront, d'accorder aux prochains élus de l'opposition une obole qui marque leur engagement, qui marque leur capacité à construire soit des projets alternatifs, soit des projets conciliants.

Je crois que les listes le savent très bien.

Bien sûr, il y a des candidats qui sont engagés, mais une collectivité, 80% votent ce que vote la majorité, il y a un delta de 20 % où on est capable de faire un distinguo.

Voilà la réalité.

Donc faire croire qu'on peut tout changer d'un coup de baguette magique, bien sûr personne n'est dupe, surtout ici.

On a vu quelles étaient les conjonctures étatiques, nationales, maintenant internationales, quelles vont être les secousses de la crise au Moyen-Orient.

Nul n'est capable de le dire.

Le gaz a augmenté de 50% ici.

Le Qatar éteint ses productions.

Les collectivités vont, aussi, avoir à jouer avec un temps qui est un temps de la guerre, tout simplement.

Le temps de la guerre et le temps suspendu.

J'espère que ces municipales vont être l'occasion de reconnaître toutes les identités politiques qui se porteront dans le combat des urnes, qu'on ne disqualifie pas uniquement pour des valeurs, sur des postures, au nom d'une antienne un peu trop répétée ici sur la symbolique.

Vous voyez ce que je veux dire, je ne veux pas le sursignifier.

Je crois que ce qui est important, c'est que les tullistes, ils se battent sur des projets, dans l'acceptation des différences, parce que c'est la démocratie, tout simplement.

Voilà, je vous remercie tous et je vous embrasse. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Merci Raphaël.

Juste remercier aussi, en un mot, vous avez travaillé tous et toutes, vous avez très bien travaillé.

Vous avez fait tout ce que vous pouviez pour que cette ville aille mieux, qu'elle soit plus forte, plus valeureuse, plus vaillante et c'est important.

Ce que je voudrais dire, peut-être plus particulièrement moi, c'est l'appui du quotidien de mes équipes administratives.

Ce sont 300 agents, cette cité de Tulle, qui travaillent, je pense, de manière très générale qui travaillent fort, qui travaillent pour le bien des tullistes.

Mais j'ai une équipe administrative rapprochée.

J'ai une directrice de cabinet que je salue ce soir et qui a succédé à Thomas Jacquelin.

Ce sont des gens qui sont très importants pour le maire.

Je rappelle que c'est une ville préfecture et que c'est une ville compliquée à ce titre.

La gestion du quotidien dans une ville préfecture est beaucoup plus compliquée que dans d'autres villes.

Et une équipe administrative rapprochée, un directeur général, des directeurs généraux adjoints, pour qui j'ai une immense affection, une confiance absolue.

Ce sont des gens extrêmement vertueux et de toute façon, qui que ce soit qui prenne les rênes de cette mairie demain, il faudra s'appuyer sur des gens de cette qualité, de cette valeur, parce qu'en plus ils ne transigeront pas avec leur probité et avec leur loyauté.

Partir le soir de la mairie en sachant qu'il ne va pas y avoir quelque chose dans le potage de grave, c'est quelque chose d'essentiel, parce que vous vous appuyez quand même sur des personnes qui sont au cœur du droit et de la justice.

Alors j'ai la médaille, je vais vous la remettre Raphaël mais je n'ai pas pu m'empêcher ce clin d'œil.

Vous allez me pardonner pour une fois.

C'est ce livre parce que je sais que vous ne l'avez pas acheté.

C'est le seul livre, que j'ai commis à ce jour.

Monsieur CHAUMEIL, je sais que vous ne l'avez pas lu.

Ça s'appelle « François Hollande - Pensées et répliques » réunies par Bernard Combes.

Je sais que vous ne l'avez pas acheté, bien sûr.

Je voudrais simplement vous lire le mot d'introduction parce que je pense qu'il est très important pour tout le monde aujourd'hui.

C'est lors d'un entretien avec Michel NOBLECOURT que Monsieur HOLLANDE a dit ceci : « Les relations psychologiques sont au cœur de tout. Tout relève de l'histoire personnelle, des caractères qu'il faut essayer de comprendre et des portes de sortie qu'il faut laisser à chacun. »

Voilà. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Ce sera très rapide.

Je ne voudrais pas faire un oubli.

Je voudrais dire quand même un grand merci à Monsieur SIBLOT pour ce qu'il a pu apporter à cette collectivité et surtout à ce qu'il a pu apporter dans le dialogue entre la majorité et l'opposition.

Il a toujours été disponible et je crois que ça allait au-delà de notre lien d'enfance.

C'est son professionnalisme ici que je veux saluer et sa disponibilité.

Il a toujours été éclairant, il a toujours cherché à l'être.

Et voilà, je voulais aussi lui rendre, même si c'est ultimement, cet hommage-là. »

*Monsieur Laurent SIBLOT* : « Merci pour cet hommage vibrant.

Je voulais dire aussi que je ne suis pas tout seul.

J'ai des collègues avec qui on travaille tous les jours.

Je pense que le maire l'a dit, mais l'équipe de direction c'est une équipe, elle est solidaire, elle est loyale, et je pense qu'on a eu à cœur de servir les tullistes avant même de vous servir vous les élus, mais pour moi c'est un tout.

Il y a les élus qui sont les représentants de la population tulliste et on a à cœur les uns et les autres d'être présents, en particulier dans les coups durs parce que malheureusement il y en a eu, il y en aura encore, c'est la vie municipale.

Et c'est vrai qu'on partage cette valeur de loyauté à la fois pour la majorité mais pour l'opposition parce que c'est normal et que c'est la démocratie qui s'exerce.

Donc merci à vous toutes et tous.

Bon courage pour ceux qui retentent leur chance.

Enfin, je ne sais pas si on tente sa chance quand on va aux élections d'ailleurs.

En tout cas à ceux qui ont le mérite de se relancer dans ce combat politique parce que c'est difficile et puis que les temps sont quand même difficiles aussi.

On a des problématiques qui s'ajoutent à des difficultés conjoncturelles municipales.

La Ville de Tulle est très résiliente, la population aussi.

Et vous êtes tous et toutes, des élus résilients sinon vous ne seriez pas là.

La ville, elle va survivre quoi qu'il arrive.

Merci. »

*Monsieur Jacques SPINDLER* : « Juste un petit rappel.

Ce n'est pas tout à fait la fin de la soirée.

Vous êtes tous conviés, les élus, à boire un petit verre et un petit peu plus à côté. »

APPROUVE à l'unanimité

Tulle, le 3 mars 2026

La séance est levée à 20h30



Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE